
***“Notre société durera
au delà des hommes qui l’ont créée
et de ceux qui la composent
aujourd’hui.”***

Gérard Perrier



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



GERARD PERRIER INDUSTRIE
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

TROIS PÔLES D'ACTIVITÉS

CONSTRUCTEUR



INSTALLATEUR



**ENERGIE
ET
NUCLEAIRE**

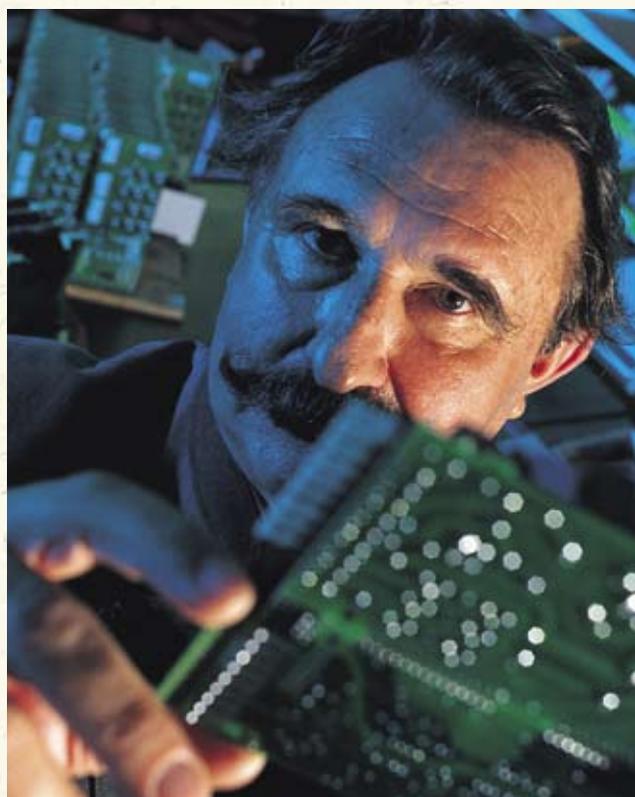


Notre priorité sera la rentabilité,

Notre croissance sera maîtrisée.

*Notre actionnariat sera fidélisé par une politique active
de distribution de dividendes,*

Gérard PERRIER
créateur de GPI



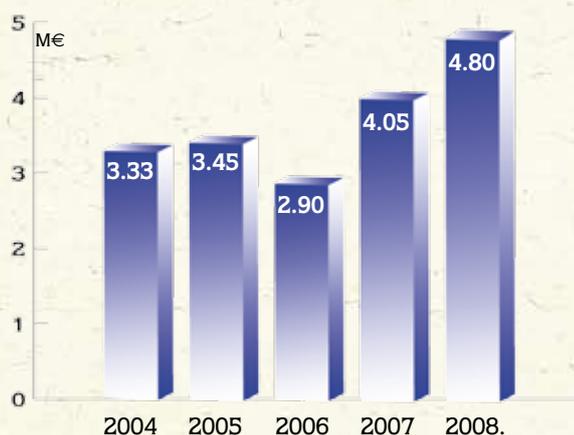
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros



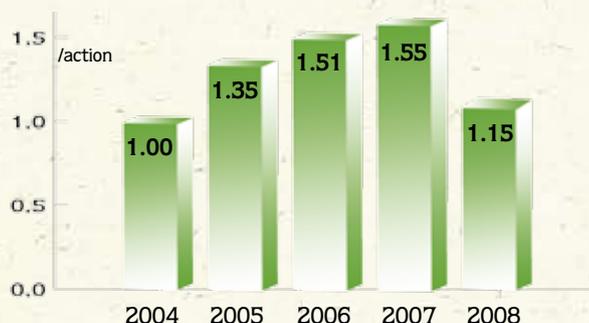
ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros



ÉVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en €uros / action (Dividende net)



GERARD PERRIER INDUSTRIE

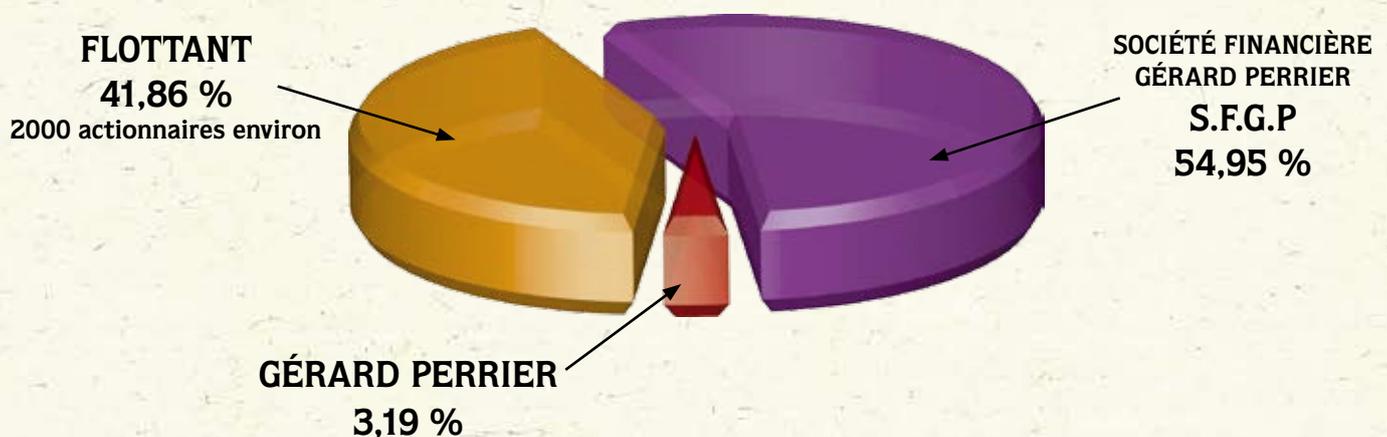
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

LA STRUCTURE FINANCIERE DE GERARD PERRIER INDUSTRIE

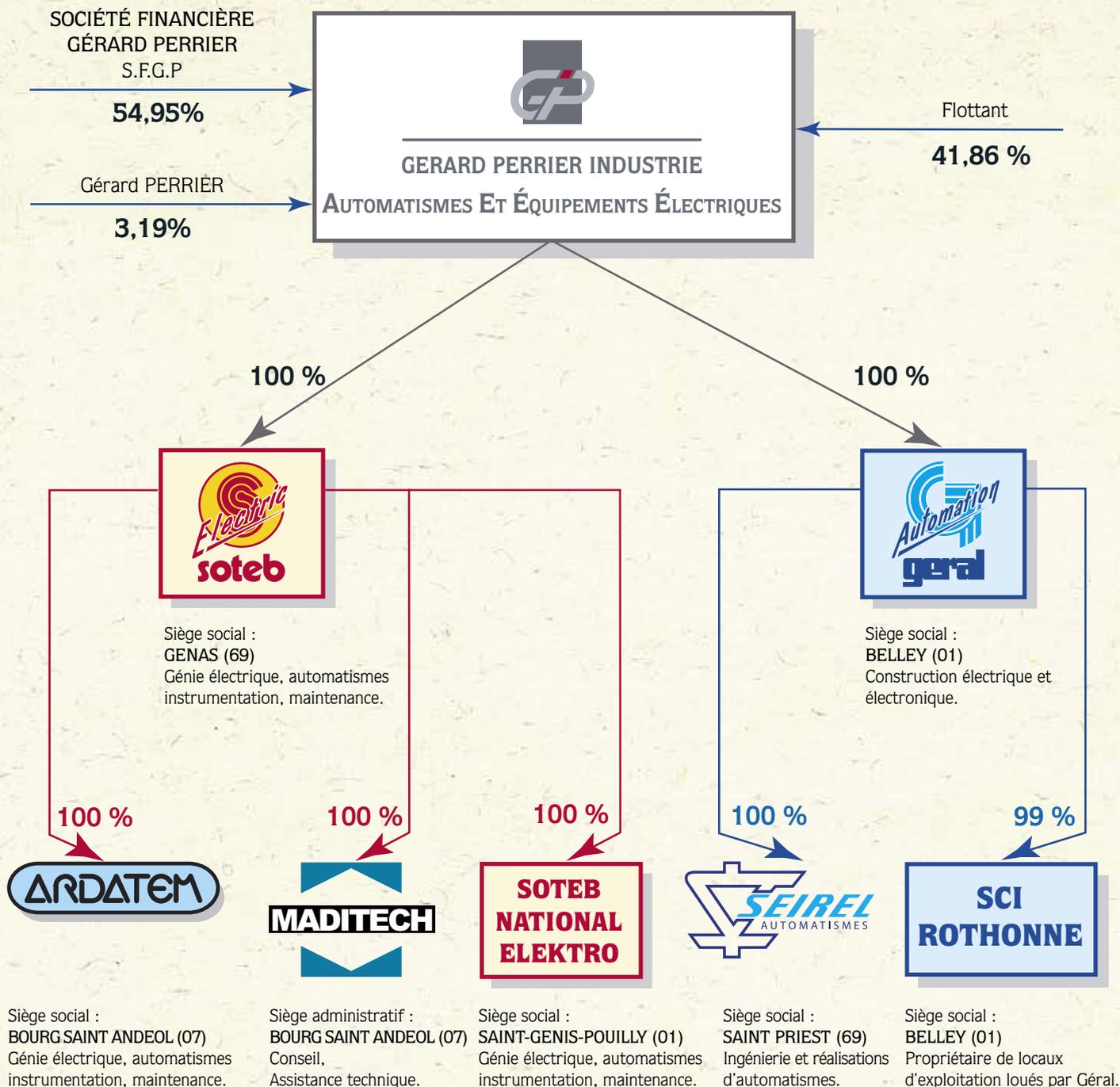
en millions d'€uros

	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAUX PROPRES	20,81	22,87	23,01	25,78	27,28
TRÉSORERIE NETTE	9,23	9,57	5,65	2,68	3,57
TRÉSORERIE	12,03	11,77	8,92	11,25	10,72
ENDETTEMENT FINANCIER	- 2,80	- 2,20	- 3,27	- 8,57	- 7,15
INVESTISSEMENTS	0,57	1,06	0,89	7,93	0,98
CASH FLOW	4,76	4,29	4,03	5,31	6,40
DIVIDENDES	1,94	2,61	3,00	3,08	2,28

LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE GERARD PERRIER INDUSTRIE



STRUCTURE ET ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 4 JUIN 2009



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

à Directoire et Conseil de Surveillance

DIRECTION

DIRECTOIRE :

Président :

GRÉGOIRE CACCIAPUOTI

Vice-Président, Directeur général :

FRANÇOIS PERRIER

ADMINISTRATEURS et CONTRÔLE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : **GÉRARD PERRIER**

Membres : SIGEFI SIPAREX

représenté par : **BERTRAND RAMBAUD**

JEAN-MICHEL ARMAND

ANDRÉ PICARD

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• **MAZARS & SEFCO** Commissaire titulaire

5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE,

représenté par **Mr Jean-Pierre PEDRENO**

- date de première nomination : A.G.O. du 10 / 06 / 1992

- renouvelé par l'A.G.O. du 10 / 06 / 2004 pour une période de 6 ans.

Mr François GUERIN Commissaire suppléant

5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE,

• **GROUPE SR CONSEIL** Commissaire titulaire

82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,

représenté par **Mr Pierre SIRODOT**

- date de première nomination : dans les statuts déposés le 24 / 01 / 1989.

- renouvelé par l'A.G.O. du 21 / 06 / 2007 pour une période de 6 ans.

Mr Jean-Pierre VUILLERET Commissaire suppléant

82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,

SERVICE TITRES

CACEIS CORPORATE TRUST.

14, rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

La société GERARD PERRIER INDUSTRIE a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT un contrat d'animation.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Grégoire CACCIAPUOTI

Tél.: 04 72 47 80 58

e-mail : gcacciapuoti@gerard-perrier.com



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

DENOMINATION SOCIALE

GÉRARD PERRIER
INDUSTRIE

DATE DE CRÉATION

1^{er} octobre 1988

SIÈGE SOCIAL

20, rue Lionel Terray
69740 GENAS

DURÉE DE VIE

99 ans sauf cas de
dissolution anticipée
ou de prorogation

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier
au 31 décembre

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

LYON B 349 315 143
Code APE 6420 Z

OBJET SOCIAL

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- La prise de participation ou d'intérêts dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière ;
- L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles ;
- Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;
- L'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente ;
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, agricoles, miniers, commerciaux ou immobiliers ;
- L'étude, la mise au point, la réalisation, l'achat, la vente, la concession de tous brevets, procédés techniques, know-hows ;
- Toutes activités de conseil, assistance, contrôle, gestion et commercialisation ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le courtage de tous produits, objets, matières.

Pour réaliser ce projet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, de toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus augmenté des reports bénéficiaires.

MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social dans le délai de vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Les questions écrites auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : **gcacciapuoti@gerard-perrier.com**, au plus tard le quatrième jour ouvré avant l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- voter par correspondance



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES (suite)

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui ont au préalable justifié de cette qualité ;

- par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée ;
- par la remise, pour les propriétaires d'actions au porteur, dans le même délai, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée reçoivent sur leur demande, une carte d'admission. Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CACEIS - 14, rue Rouget de l'Isle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, doivent parvenir à la même adresse ou au siège social avant la date de la réunion.

Le Président de l'Assemblée peut se faire assister à la réunion des conseils juridiques de la société de manière à permettre, le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration de franchissement des seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1.986.574 € divisé en 1.986.574 actions de 1 € nominal, toutes libérées et de même rang.

CAPITAL POTENTIEL

Il n'y a potentiellement aucune dilution de capital au jour de l'Assemblée Générale liée à une décision antérieure d'une assemblée générale des actionnaires, visant à émettre des actions de la société au titre de plans d'options d'actions, de stocks options, de bons de souscription d'actions ...

CAPITAL AUTORISÉ

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008, le Conseil d'Administration est autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital, d'un montant maximum de 15.000.000 €.

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

DROITS DE VOTE

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix (AGE 9 Octobre 1989).

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote appartient à l'usufruitier en AGO et au nu-propriétaire en AGE.

NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles sont actuellement cotées au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur ;
- en compte nominatif administré ;
- au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR), dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs d'actions ou des titres, conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

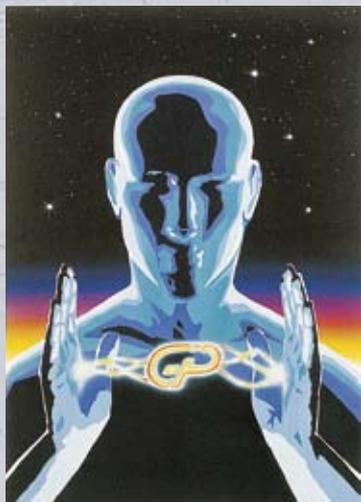
Les actions sont admises aux opérations d'EUROCLEAR.





GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMatismES Et ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



SOMMAIRE

Bilan Consolidé.....	12
Compte de Résultat Consolidé	15
Variation des Capitaux Propres	16
Tableau des Flux de Trésorerie.....	17
Notes aux états Financiers Consolidés	18
Etats Financiers Société Mère au 31/12/2008.....	36
Compte de Résultat Société Mère	38
Tableau de Financement en Flux de Trésorerie.....	39
Projet d'Affectation du Résultat Social.....	40
Annexe des Comptes Annuels de l'Exercice clos au 31/12/2008.....	41
Résultats Financiers de la Société au Cours des Cinq Derniers Exercices.....	46
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés.....	47
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes annuels.....	48
Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	49
Rapport de Gestion du Directoire.....	50
Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	60
Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	66
Etat des Cinq personnes les mieux rémunérées.....	67
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les Conventions et Engagements Réglementés.....	68
Texte des Résolutions.....	71



BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2008

ACTIF	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
		NET €	NET €
Ecarts d'acquisitions	2.5 - 5	4 243 946	4 930 653
Immobilisations incorporelles	2.6.1	291 262	291 475
Immobilisations corporelles	2.6.2 - 6	9 938 174	9 228 055
Impôts différés actifs	2.6.3 - 7	709 761	617 378
Actifs financiers non courants	2.6.4	51 884	54 558
ACTIF NON COURANT		15 235 027	15 122 119
Stocks et en-cours	2.8.1 - 8	3 858 520	3 928 656
Clients & comptes rattachés	2.8.2 - 9	36 082 478	33 621 753
Autres actifs courants	10	1 751 674	1 742 194
Actifs financiers courants (Obligations, actions)	2.8.3 - 11	1 255 821	2 542 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Liquidités et SICAV monétaire)	2.8.4 - 11	9 471 092	8 708 538
ACTIF COURANT		52 419 585	50 543 777
TOTAL DE L'ACTIF		67 654 612	65 665 896



BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2008

PASSIF	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
		€	€
Capital social	12	1 986 574	1 986 574
Primes liées au capital	12	877 667	877 667
Réserves consolidées		19 614 629	18 868 747
Résultat net de l'exercice		4 804 895	4 052 946
CAPITAUX PROPRES		27 283 765	25 785 934
Engagements sociaux	2.9 - 14	1 254 683	1 080 419
Dettes financières à long terme (plus d'un an)	2.10.1 - 13	5 574 205	6 947 214
Impôts différés passif	2.6.3 - 7	327 002	
PASSIF NON COURANT		7 155 890	8 027 633
Provision pour autres passifs non courants	2.10.2 - 15	657 128	397 631
Dettes financières à court terme (moins d'un an)	2.10.1 - 13	1 579 106	1 623 995
Fournisseurs & comptes rattachés	16	13 520 820	13 262 819
Autres passifs courants	17	17 457 903	16 567 884
PASSIF COURANT		33 214 957	31 852 329
TOTAL DU PASSIF & CAPITAUX PROPRES		67 654 612	65 665 896





COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2008

	NOTES	31/12/2008 NET €	31/12/2007 NET €
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.11.1	92 406 788	82 006 440
Production stockée		- 329 146	- 262 651
PRODUCTION		92 077 642	81 743 789
Autres produits de l'activité		29 687	58 063
Achats consommés		- 29 744 293	- 26 325 024
Charges de Personnel	18	- 40 837 625	- 36 875 595
Charges externes		- 10 492 554	- 9 485 700
Impôts et taxes		- 1 717 425	- 1 512 438
EBITDA		9 315 432	7 603 095
Dotations nettes aux amortissements		- 1 259 635	- 1 119 343
Dotations nettes aux provisions		- 387 035	- 50 612
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2.11.3	7 668 762	6 433 140
Autres produits/charges opérationnels	19	- 36 288	- 302 122
RESULTAT OPERATIONNEL	2.11.4	7 632 474	6 131 018
Produit de trésorerie (a)		145 149	309 884
Coût de l'endettement financier brut (b)		- 348 483	- 263 773
<i>Coût de l'endettement financier net (c) : (b) - (a)</i>		- 203 294	46 111
<i>Autre produits et charges financiers (d)</i>		- 136 903	- 573
RESULTAT FINANCIER (c) + (d)	20	- 340 197	45 538
Charge d'impôt	21	- 2 487 382	- 2 123 610
RESULTAT NET		4 804 895	4 052 946
RESULTAT/ ACTION (€)	2.11.5 -22	2,43	2,04
RESULTAT DILUE/ACTION (€)	2.11.5 -22	2,43	2,04



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Résultat consolidé	Total
Soldes au 31 décembre 2006	1 986 574	18 118 678		2 909 048	23 014 300
Variation des titres d'auto-contrôle		1 536 178			1 536 178
Cession des titres d'auto-contrôle		267 684			267 684
Résultat de l'exercice précédent		2 909 048		- 2 909 048	0
Dividendes		- 2 903 887			- 2 903 887
Résultat de l'exercice				4 052 946	4 052 946
Changement modalités d'évaluation IDR		- 185 886			- 185 886
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			26 474 (1)		26 474
Autres mouvements		- 21 875			- 21 875
Soldes au 31 décembre 2007	1 986 574	19 719 940	26 474	4 052 946	25 785 934
Acquisition titres d'auto-contrôle		- 226 831			- 226 831
Résultat de l'exercice précédent		4 052 946		- 4 052 946	0
Dividendes		- 3 067 426			- 3 067 426
Résultat de l'exercice				4 804 895	4 804 895
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			- 12 807 (1)		- 12 807
Soldes au 31 décembre 2008	1 986 574	20 478 629	13 667	4 804 895	27 283 765

(1)

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 19 200	39 711
Impot sur gains (pertes) actuariels	6 393	- 13 237
Profit net comptabilisé directement en capitaux propres	- 12 807	26 474

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat avant IS	7 187 691	6 028 789
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	1 656 880	1 344 049
Charges d'impôt (y compris impôt différés)	- 2 487 382	- 2 123 610
Constat charge stocks options non-décaissée issue des IFRS		
- Plus / + Moins-values de cession, nettes d'impôt	45 768	61 179
Marge brute d'autofinancement	6 402 957	5 310 407
Variation des stocks et en-cours	70 134	8 122
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	- 2 469 795	- 3 879 156
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	1 163 486	2 728 868
Variation des dettes hors exploitation	- 5 955	- 16 542
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 242 130	- 1 158 708
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 160 827	4 151 699
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 975 549	- 2 935 043
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	11 166	114 931
Incidence variation de périmètre		- 3 165 525
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 964 383	- 5 985 637
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 3 067 426	- 2 903 887
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		250 000
Cession actions propres		1 536 179
Rachat des titres	- 226 831	
Souscription d'emprunts	129 000	6 491 818
Remboursement d'emprunts	- 1 555 448	- 1 206 306
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 4 720 705	4 167 804
Variations de trésorerie	- 524 261	2 333 866
Trésorerie d'ouverture (1)	11 251 174	8 917 308
Trésorerie de clôture (1)	10 726 913	11 251 174

(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour

226 831

Notes aux états financiers consolidés

La présente note aux états financiers fait partie intégrante des états financiers consolidés du 31 décembre 2008, arrêtés par le Directoire du 17 mars 2009.

Présentation de l'entreprise

Gérard Perrier Industrie, société mère du groupe, est une société de droit français constituée en 1988, dont le siège social est situé 20, rue Lionel Terray à Genas.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

1.- Faits particuliers de l'exercice

- Une transmission universelle de patrimoine a été réalisée entre la SARL SEIREL et la SARL SOCALY entraînant la disparition de cette dernière en date du 30 juin 2008.
- Par décision des associés en date du 12 décembre 2008, une augmentation de capital, à hauteur de 999.532 €, par incorporation des comptes courants suivie d'une réduction de capital de 149.532 €, par imputation sur le compte de report à nouveau débiteur a été effectuée dans les comptes de la SCI ROTHONNES.
- Début 2008, le groupe a procédé à l'évaluation des constructions de Seirel. Au vu de l'évaluation réalisée, le groupe a décidé d'affecter partiellement l'écart d'acquisition initial de Seirel à la réévaluation des bâtiments.

Cette opération a les conséquences suivantes dans les comptes :

- En immobilisation : cette réévaluation s'élève à 774.160 € répartie en 1.036.811 € de réévaluation du brut minoré de 262.651 € de reclassement des amortissements
- En écart d'acquisition : cette affectation s'élève à 691.207 € répartie en 1.036.811 € d'affectation du brut minoré de 345.603 € d'impôt différés passifs.

Par ailleurs, cet impôt différé passif sera « amorti » sur la durée d'amortissement de l'écart d'évaluation via la constatation d'un impôt différés actifs sur ce dernier.

2.- Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

2.1- Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par la norme IAS 1 et les autres normes IFRS applicables et adoptées par l'Union Européenne. En particulier, hors les cas de nouvelles normes, amendements ou interprétations, les principes suivants ont été adoptés :

- Permanence des méthodes et des présentations (hormis des reclassements sans incidence significative permettant d'harmoniser la présentation de l'information financière),
- Continuité de l'exploitation,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative

2.2- Nouvelles normes, amendements et interprétations.

Le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et qui sont disponibles sur le site internet de l'IASB (www.iasb.org).

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 (reclassement des actifs financiers) entrés en vigueur au 1er juillet 2008.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux amendements n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes et/ou la position financière du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire en 2008, en particulier la norme IFRS 8 : Information sectorielle (« management approach »).

La norme IFRS 8, qui sera appliquée à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2009, impliquera une présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du groupe, et remplacera les dispositions relatives à la détermination des secteurs du premier niveau (secteurs



d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). L'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur la position financière de la société et un impact très limité sur l'information financière du groupe des prochains exercices.

Outre la norme IFRS 8, les autres textes qui n'ont pas encore été adoptés en Europe ou que le groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation en 2008 sont les suivants :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »)
- IAS 23 : Amendement d'IAS 23 relatif à la comptabilisation des coûts d'emprunts
- IAS 27 révisée : Norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements relatifs aux « puttable financial instruments and obligations arising on liquidation »
- IAS 39 : Amendement relatifs aux éléments éligibles à la couverture
- IFRS 1 révisée : Révision de la structure de la norme IFRS 1
- IFRS 1 / IAS 27 : Amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations
- IFRS 3 révisée : Norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- Annual improvements : Améliorations annuelles portée à différentes normes
- IFRIC 11 : Plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services publics
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité clients
- IFRIC 14 : Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 : Comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transferts d'actifs

La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, proposera essentiellement de modifier l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (Etat de résultat global, « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat actuel et les charges et produits enregistrés en capitaux propres. Elle exigera par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par les autres textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

2.3- Estimations et hypothèses de la Direction

La préparation des états financiers consolidés amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Les montants réels pourront être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, les provisions et les montants comptabilisés au titre des contrats de longue durée (estimations à fin d'affaires).

2.4- Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Gérard Perrier Industrie détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle, et dont la contribution aux capitaux propres et au résultat d'ensemble n'est pas significative, ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions,...) sont éliminées.

2.5- Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

actifs nets identifiables à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Les métiers (Installations / Maintenance, Fabrication, Energie) ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Le goodwill comptabilisé correspond ainsi à l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs. Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.7. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

2.6- Actifs non courants

2.6.1- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à la norme IAS 36.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition, il s'agit pour l'essentiel de :

- logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée d'utilisation prévue, soit 3 à 5 ans,
- clientèle acquise.

2.6.2- Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les constructions, sont enregistrées en suivant l'approche par composants selon le plan suivant :

- Infrastructure, menuiseries extérieures : durée d'amortissement fixée à 25 ans,

- Agencements, équipements intérieurs : durée d'amortissement fixée à 15 ans.

Aucun autre retraitement n'est effectué dans la mesure où les modalités et durées d'amortissement retenues par les sociétés sont homogènes entre elles.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

- Constructions:.....15 à 25 ans
- Installations techniques, matériel et outillage:.....5- 7 ans
- Agencements et installations :.....10 ans
- Matériel de transport :4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique :3- 5 ans
- Mobilier :.....8- 10 ans

2.6.3- Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

2.6.4 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers comprennent les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.



2.7- Suivi de la valeur des actifs immobilisés (y compris Goodwill)

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les goodwill, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, lors de la clôture annuelle. Les tests sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

La méthode des cash-flow futurs actualisés, retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par la direction du Groupe.
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du WACC qui s'élève à 9,5 % pour 2008 (taux fourni par notre animateur de marché).
- Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT.
- La valeur terminale est calculée par capitalisation du flux de la cinquième année au taux de 9,5 % (WACC) puis par actualisation sur la base de ce même taux.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des investissements de renouvellement et non de ceux de croissance.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisés).

2.8- Actifs courants

2.8.1 – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Stocks de matières premières : le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Stocks de produits intermédiaires : le coût des produits intermédiaires englobe le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

En cours de production : les en cours de production englobent le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque d'obsolescence est identifié.

2.8.2 - Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances clients dont les échéances sont généralement comprises entre 60 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est identifié.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. La majeure partie des créances clients bénéficie de la couverture assurance insolvabilité.

Les factures à établir correspondent aux travaux réalisés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

2.8.3 - Actifs financiers courants

Il s'agit des obligations à taux fixes (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance), du portefeuille de placements (actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat) et du portefeuille de placements structurés à capital garanti (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance).

Selon IAS 39, un actif financier évalué à la juste valeur est un actif détenu à des fins de transactions.

Selon IAS 39, un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est un actif financier non dérivé à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que la société a la volonté de conserver jusqu'à l'échéance.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.8.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM de trésorerie, OPCVM équilibré) et titre de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture.

2.9 - Passif non courant :

Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : Turn Over Moyen (issu de statistiques par âge),
- Coefficient de survie : table INSEE 2008,
- Coefficient d'actualisation : 4.76 % contre 4.85 % en 2007
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2.50 % identique à celui de 2007
- Taux de charges sociales : 45 % identique à celui de 2007.

La société ayant opté à compter de 2007 pour l'amendement à l'IAS 19 publié en décembre 2004, les variations de provision relatives aux écarts actuariels sont comptabilisées directement en capitaux propres.

2.10 - Passif courant

2.10.1 - Passifs financiers (courant et non courant)

Conformément à la norme IAS 39, les passifs financiers non courants comprennent la fraction à plus d'un an :

- des emprunts
- des autres passifs.

Les passifs financiers courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts ;
- les découverts bancaires ;
- les passifs courants (les dettes fournisseurs ayant un caractère à court terme, leur valeur comptable coïncide avec leur valeur de marché) ;
- la part à moins d'un an des autres passifs.

2.10.2 - Provisions et passifs éventuels (courant et non courant)

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges, les contentieux et la provision pour garantie accordée aux clients. Les litiges et contentieux concernent les litiges clients, les litiges avec le personnel (prud'homme), les litiges avec les administrations (fiscal, urssaf).

Pour les litiges clients et prud'hommaux, le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse.

Pour les litiges avec les administrations, les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés, ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

2.11 - Compte de résultat

2.11.1 - Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18.

Les produits des activités ordinaires se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires (production immobilisée et autres produits d'activité généralement non significatifs).

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Le fait générateur du chiffre d'affaires en application de l'IAS 18 est le suivant :

- Ventes de biens : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.



- Prestations de services : le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations, c'est-à-dire en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Dans le cas où des factures sont émises par anticipation au-delà de l'évaluation des travaux effectués, le groupe enregistre des produits constatés d'avance au passif du bilan avec pour contrepartie au compte de résultat, une diminution du chiffre d'affaires.

Les travaux facturés d'avance sur des affaires n'ayant pas encore de coût de production sont classés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

2.11.2 - Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels non courants ;
- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

2.11.3 - Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que :

- les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels
- les coûts nets liés à des restructurations significatives.

2.11.4 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Aucun instrument dilutif n'est à ce jour en vigueur.

2.12 - Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14, une information sectorielle est fournie dans la note 4 de l'annexe.

Le niveau primaire de l'information sectorielle est organisé par pôle d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe. Outre la holding Gérard Perrier Industrie, le groupe est géré en trois pôles principaux :

- Le pôle installation / maintenance qui regroupe les activités d'installation et de maintenance d'équipements électriques,
- Le pôle fabrication qui regroupe les activités de conception et de fabrication d'équipements électriques destinés à l'automatisation de machines et de process de fabrication continus.
- Le pôle énergie qui regroupe les prestations de services destinées au secteur de l'énergie et notamment du nucléaire.

Le niveau secondaire de l'information sectorielle est organisé par secteur géographique, avec la mise en avant du montant des exportations.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.- Liste des sociétés consolidées.

3.1- Périmètre

Sociétés	Siren	Nationalité	Capital détenu 2008 %	Capital détenu 2007 %
SAS Soteb	546 720 079	Française	100,00	100,00
SARL Soteb National Elektro	337 505 259	Française	100,00	100,00
SAS Geral	547 020 040	Française	100,00	100,00
SCI Rothone	318 502 341	Française	100,00	100,00
SARL Gebat	313 642 415	Française	100,00	100,00
SAS Ardatem	339 809 527	Française	100,00	100,00
SARL Seirel	333 336 485	Française	100,00	100,00
SARL Socaly	432 205 573	Française		100,00
SARL Maditech	351 203 922	Française	100,00	100,00

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.
Les pourcentages de contrôle et d'intérêts des sociétés sont de 100 %.

3.2 – Complément d'information sur la variation de périmètre

3.2.1 - Transmission universelle de patrimoine SARL SEIREL / SARL SOCIALY

Une transmission universelle de patrimoine a été réalisée entre la SARL SEIREL et la SARL SOCIALY entraînant la disparition de cette dernière en date du 30 juin 2008.

4.- Information sectorielle.

L'information sectorielle, communiquée ci-après, est construite sur la base des mêmes principes que ceux appliqués en 2007, de la détermination des UGT, les pôles d'activités se substituant aux entités juridiques.

Le tableau ci après présente les données au 31 décembre 2008 :



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

31/12/2008	Branche installation/maintenance	Branche fabrication	Branche énergie	Holding	Intra-groupe et éliminations	Total
Compte résultat						
Chiffre d'affaires	40 984 671	39 555 879	14 122 929	5 777 415		100 440 894
<i>dont exportations</i>	1 270 679	2 703 371	0			3 974 050
Dont intra-groupe	- 94 881	- 2 077 646	- 94 164	- 5 767 415		- 8 034 106
Chiffre d'affaires net	40 889 790	37 478 233	14 028 765	10 000		92 406 788
Dotations aux amortissements	380 736	742 772	48 435	87 692		1 259 635
Résultat opérationnel	3 337 179	2 245 846	978 823	1 844 584	- 773 958	7 632 474
Bilan						
Valeur globale des actifs	29 960 148	32 098 238	8 590 595	8 854 441	- 11 848 810	67 654 612
<i>dont immobilisations</i>	7 403 394	12 097 894	237 039	2 396 102	- 11 853 109	10 281 320
<i>dont clients</i>	16 274 606	13 810 529	7 473 360	1 273 398	- 2 749 415	36 082 478
Valeur globale des passifs	- 29 960 148	- 32 098 238	- 8 590 595	- 8 854 441	11 848 810	- 67 654 612
<i>dont fournisseurs</i>	- 6 915 978	- 6 573 880	- 1 743 191	- 614 081	2 326 310	- 13 520 820
Investissements Financiers	54 500	0	0	0	- 54 500	0
Investissements Autres	249 045	487 953	187 843	50 707		975 548

Le tableau ci après présente les données au 31 décembre 2007 :

31/12/2007	Branche installation/maintenance	Branche fabrication	Branche énergie	Holding	Intra-groupe et éliminations	Total
Compte résultat						
Chiffre d'affaires	40 264 494	33 542 344	10 319 602	4 869 136		88 995 576
<i>dont exportations</i>	2 013 159	3 811 974	0			5 825 133
Dont intra-groupe	- 39 498	- 1 980 454	- 164 048	- 4 805 136		- 6 989 136
Chiffre d'affaires net	40 224 996	31 561 890	10 155 554	64 000		82 006 440
Dotations aux amortissements	379 958	606 725	29 461	103 200		1 119 344
Résultat opérationnel	2 834 591	2 086 564	939 209	1 107 565	- 836 911	6 131 018
Bilan						
Valeur globale des actifs	28 301 665	31 313 434	7 160 333	9 577 231	- 10 686 767	65 665 896
<i>dont immobilisations</i>	7 501 677	11 405 505	120 231	2 421 398	- 11 874 723	9 574 088
<i>dont clients</i>	16 960 182	12 112 801	5 766 488	1 156 493	- 2 374 211	33 621 753
Valeur globale des passifs	- 28 301 665	- 31 313 434	- 7 160 333	- 9 577 231	10 686 767	- 65 665 896
<i>dont fournisseurs</i>	- 6 576 140	- 6 850 086	- 1 436 422	- 403 509	2 003 338	- 13 262 819
Investissements Financiers	2 129 800	2 814 578	0	0	- 4 944 378	0
Investissements Autres	815 370	1 965 070	101 759	52 844	0	2 935 043

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.- Goodwill.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2008
Ecarts d'acquisition	4 930 653	4 500	691 207 (1)	4 243 946
Total	4 930 653	4 500	691 207	4 243 946

(1) : cf.note 1

L'augmentation des écarts d'acquisition provient d'un complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition de la société Maditech à hauteur de 54.500 € (dont 50.000 € était déjà inclus dans les comptes au 31 décembre 2007).

Le coût d'acquisition des titres des pôles installation/maintenance, fabrication et énergie (UGT) fait apparaître, par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés au jour de l'acquisition, un excédent de 4.243.946 € qui se décompose comme suit :

Pôle Installation / Maintenance	1 392 516
Pôle Fabrication	143 497
Pôle Energie	2 694 812
Autres	13 121
	4 243 946

Sur la base des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2008, décrits note 2.7, aucune perte de valeur n'est à constater. La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1% (100 points de base) serait sans incidence sur les conclusions du test de dépréciation.

6.- Immobilisations corporelles.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31 / 12 / 2007	Réévaluation (1)	Acquisitions	Diminutions	Au 31 / 12 / 2008
Terrains et agencements	1 074 710		237 472		1 312 182
Constructions	9 516 218	774 160	1 702 835	- 131 542	11 861 671
Installations techniques Matériels et outillages	2 961 535		271 479	- 259 661	2 973 353
Agencements et installations	1 631 009		58 820	- 68 118	1 621 711
Matériel de transport	315 817		38 595	-20 884	333 528
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	1 919 284		188 750	- 107 499	2 000 535
Immobilisations en cours	1 709 971		84 825	- 1 709 971	84 825
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0				
Total	19 128 544	774 160	2 582 776	- 2 297 675	20 187 805

(1) : cf.note 1



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Amortissements (en euros)	Au 31 / 12 / 2007	Réévaluation (1)	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31 / 12 / 2008
Terrains et agencements	92 605		23 718		116 323
Constructions	4 738 611	- 262 651	559 667	- 131 542	4 904 085
Installations techniques Matériels et outillages	2 233 262		247 321	- 257 234	2 223 349
Agencements et installations	1 113 862		103 839	- 61 033	1 156 668
Matériel de transport	131 833		37 345	- 2 697	166 481
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	1 590 316		196 549	- 104 141	1 682 724
Total	9 900 489	- 262 651	1 168 439	- 556 647	10 249 630

(1) : cf.note 1

7.- Impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'IAS 12.

	31 décembre 2007	Variation de l'exercice			31 décembre 2008
		Résultat	Capitaux propres	Autres (1)	
Impôts différés actifs	617 378	88 304	4 079		709 761
Impôts différés passifs		16 282		- 343 284	- 327 002
Impôts différés nets	617 378	104 586	4 079	- 343 284	382 759

(1) : cf.note 1

8.- Stocks.

Les stocks sont constitués des éléments suivants.

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Stocks matières	2 498 763	2 280 264
Produits intermédiaires	771 272	643 653
En cours de production	588 485	1 004 739
Total	3 858 520	3 928 656

Outre les dépréciations directes pratiquées usuellement dans nos comptes, et de caractères non significatifs, nous avons été amenés à procéder à une dépréciation directe complémentaire de 142.500 €.

Cette dernière s'explique par la baisse exceptionnelle de notre carnet de commandes sur quelques clients de notre UGT fabrication. Les montants retenus au bilan sont par conséquent des montants nets de dépréciation.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

9.- Clients et comptes rattachés.

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances commerciales	31 069 268	28 244 508
Provision pour dépréciation	-25 128	- 40 089
Factures à établir	5 038 338	5 417 334
Total	36 082 478	33 621 753

Antériorité des créances clients et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/08	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et comptes rattachés	36 082 478	31 751 703	4 330 775	3 191 385	327 210	560 143	208 902	43 135

Dans la mesure, où la quasi-totalité de nos clients fait l'objet d'une couverture d'assurance crédit et au vu de l'historique en notre possession, il n'existe aucun risque significatif de non paiement sur les créances.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif. Enfin, les créances échues depuis plus de 180 jours (252.037 €) ont été réglées au jour de l'arrêt des comptes à hauteur de 183.049 €. Le solde (68.628 €) est en instance d'encaissement sous condition de remise documentaire ou de levée de dépôt de garantie.

10.- Autres actifs courants.

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Fournisseurs débiteurs	39 856	50 302
Salariés	82 094	51 146
Etat - impôt	1 409 841	1 353 967
Autres débiteurs	14 517	9 946
Ch. Constatées d'Avance	205 366	276 833
Total	1 751 674	1 742 194

Antériorité des autres actifs courants nets non dépréciés

	Net au 31/12/08	CCA	Total créances non échues	Total créances échues
Autres actifs courants				
Salariés	82 094		82 094	
Etat - impôt	1 409 841		1 409 841	
Frs. débiteurs	39 856		39 856	
Ch. Constatées d'Avance	205 366	205 366		
Divers	14 517		14 517	
Total	1 751 674	205 366	1 546 308	0



11.- Actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie

	31 décembre 2008			31 décembre 2007
	brut	provision	net	
Obligation à taux fixe	150 886		150 886	150 496
Portefeuille de placements	833 488	228 553	604 935	2 392 140
Portefeuille de placements structurés à capital garanti	500 000		500 000	
Total actifs financiers courants	1 484 374	228 553	1 255 821	2 542 636
Banques et liquidités	1 799 710		1 799 710	1 276 464
SICAV de trésorerie et assimilées (monétaire régulier, CDN)	7 671 382		7 671 382	7 432 074
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	9 471 092	-	9 471 092	8 708 538
Total liquidités et placements	10 955 466	228 553	10 726 913	11 251 174

La décomposition des titres composant les liquidités et les placements est la suivante :

Décomposition	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Liquidités	16,43%	11,35%
OPCVM de trésorerie et placement à capital garanti	75,66%	68,18%
Obligations à taux fixes	1,37%	11,97%
Actions	6,54%	8,50%
	100%	100%

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

12.- Capital social.

Le capital social de Gérard Perrier Industrie SA au 31 décembre 2008 est de 1.986.574 €.

Il est constitué de 1.986.574 actions de 1 euro de nominal, ayant toutes les mêmes droits. Toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double.

Mouvements de l'exercice	Nombre d'actions	Montant en euros	
		Capital	Prime d'émission
31 décembre 2006	1 986 574	1 986 574	877 667
31 décembre 2007	1 986 574	1 986 574	877 667
31 décembre 2008	1 986 574	1 986 574	877 667

Options de souscription d'actions:

Au 31 décembre 2008, il n'existe plus aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

Principaux actionnaires :

- SFGP (Société Financière Gérard Perrier).....: 54,95 %
- Banque de Vizille.....: 5,03 %
- FCP Echiquier Patrimoine: 4,03 %
- Gérard Perrier: 3,19 %
- FCP Tocqueville Dividende: 2,08 %



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

13.- Dettes financières.

Les dettes financières sont présentées dans le tableau qui suit.

	Dettes financières à long terme		Dettes financières à court terme
	1 à 5 ans	à + 5 ans	à moins d' 1 an
Emprunts établissements financiers	4 375 598	1 198 607	1 512 834
<i>Dont à taux fixe</i>	<i>4 287 188</i>	<i>1 198 607</i>	<i>1 446 816</i>
<i>Dont à taux variable</i>	<i>88 410</i>		<i>66 018</i>
Emprunts divers			66 272
Total	4 375 598	1 198 607	1 579 106

Au vu du montant des emprunts à taux variables, les risques de taux est jugé non significatif par le groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun covenant sur les emprunts.

14.- Engagements Sociaux.

(en euros)	Montant au 31 / 12 / 2007	Dotation de l'exercice	Ecart Actuariel	Reprise	Montant au 31 / 12 / 2008
Indemnités de départ à la retraite	1 080 419	155 064	19 200		1 254 683
Total	1 080 419	155 064	19 200	0	1 254 683

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du groupe de régime d'avantages au personnel à cotisations définies.

15.- Provision pour autres passifs non courant.

(en euros)	Montant au 31 / 12 / 2007	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31 / 12 / 2008
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour garantie :						
- Installations automatismes de sécurité / remontées mécaniques	51 535	4 301				55 836
- Produit électronique de série (1)		81 226				81 226
Contrôles fiscaux en cours	80 772	191 066			- 80 772	191 066
Litiges clients	144 141			- 15 900	- 15 000	113 241
Litiges personnel	99 183	146 325			- 29 750	215 758
Litiges fournisseurs	22 000			- 22 000		0
Total	397 631	422 918	0	- 37 900	-125 521	657 128

(1) : A compter du 31 décembre 2008, la société décide de comptabiliser une provision pour garantie sur les produits de série électronique car ce montant est devenu significatif.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Contrôles fiscaux en cours : la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003, 2004.

L'ensemble des chefs de redressement a été contesté.

Cependant, une provision de 191.066 € est comptabilisée au 31 décembre 2008 pour couvrir la totalité du risque portant sur le redressement de taxe sur les salaires et de taxe sur la valeur ajoutée.

En effet, la jurisprudence en la matière n'est pas totalement établie.

Autre information :

- Notre filiale Geral a fait l'objet d'une assignation devant le tribunal suite à un litige avec un client. Sur la base de l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon du 30 octobre 2008 qui déboute notre client de toutes ses demandes, la direction a pris la décision de ne rien provisionner au titre de cette affaire.

- Notre filiale Soteb a fait l'objet d'une action en justice de la part d'un concurrent.

Une ordonnance de référé, du 13 août 2007, rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Lyon, confirmé par l'arrêt du 13 janvier 2009 de la cour d'appel de Lyon, déboute la partie adverse de l'intégralité de ses demandes. Sur la base de ces ordonnances et de nos propres conclusions, la direction, sereine, a pris la décision de ne rien provisionner au titre de cette affaire.

16.- Fournisseurs et comptes rattachés.

Antériorité des dettes fournisseurs et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/08	Total dettes non échues	Total dettes échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	13 520 820	13 138 647	382 173	208 558	125 329	4 665	29 618	14 003

Les dettes échues non réglés correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités avec les fournisseurs.

17.- Autres passifs courants.

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Personnel, organismes sociaux, Etat	14 327 414	14 180 306
Autres dettes non financières courantes	104 116	118 620
Produits constatés d'avance (travaux facturés d'avance)	3 026 373	2 268 958
Total	17 457 903	16 567 884



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

18.- Charges de personnel.

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Salaires et traitements	22 854 085	19 865 130
Charges sociales	9 860 353	8 602 375
Participation légale des salariés	635 275	654 752
Salaires des intérimaires	7 332 848	7 617 040
Provision IDR	155 064	136 298
Total	40 837 625	36 875 595

L'effectif moyen du groupe se ventile comme suit par catégorie :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Ouvriers	164	131
Etam	434	387
Cadres	120	124
Total	718	642

19.- Autres produits et charges opérationnels.

Ils se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits de cession d'immobilisations corporelles	8 885	114 931
Produits divers	6 183	39 148
Reprises provisions pour garantie		17 750
Reprises provisions diverses		16 332
VNC immobilisations corporelles	- 32 269	- 177 110
Charges exceptionnelles diverses	- 24 283	- 8 553
Indemnités pour litiges	5 196	
Indemnités pour litiges sociaux (1)		- 199 187
Indemnités d'éviction (1)		- 30 000
Provisions pour restructuration (1)		- 67 933
Dotations provisions diverses		- 7 500
Total	- 36 288	- 302 122

(1) dont liés aux nouvelles acquisitions : 297.120 €



20.- Produits et charges financiers.

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Revenus des équivalents de trésorerie	116 449	33 464
PV latentes sur instruments de trésorerie	668	1 232
Produits nets sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et sur équivalent de trésorerie	185 562	428 273
Variations des PV Latentes sur instruments de trésorerie	- 77 219	- 152 948
Charges nettes sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions	- 80 271	- 137
<i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie net</i>	<i>145 189</i>	<i>309 884</i>
Intérêts des emprunts	- 311 629	- 226 502
Intérêts des dettes financières	- 36 854	- 37 271
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>- 348 483</i>	<i>- 263 773</i>
<i>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>	<i>- 203 294</i>	<i>46 111</i>
Variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 389	
Différences positives de change	184 532	14 267
<i>Autres produits financiers</i>	<i>186 921</i>	<i>14 267</i>
Différences négatives de change	- 73 095	- 12 451
Escomptes	- 6 310	
Mali de fusion	- 15 866	
Variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions	- 228 553	- 2 389
<i>Autres charges financières</i>	<i>- 323 824</i>	<i>- 14 840</i>
<i>RESULTAT FINANCIER</i>	<i>- 340 197</i>	<i>45 538</i>



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

21.- Charge d'impôt sur le résultat.

(en euros)	Impôt comptabilisé	Impôt théorique en l'absence d'intégration
IS à 33 1/3	2 569 328	2 610 693
Contribution sociale 3,3 %	59 284	4 825
Crédit d'impôt	- 36 644	- 36 644
Total I.S.	2 591 968	2 578 874
Retraitement consolidation impôt différé	- 104 586	- 104 586
Total I.S. Consolidé	2 487 382	2 474 288

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont constituées des entreprises suivantes :

- SA Gérard Perrier Industrie (Tête de groupe),
- SAS Soteb,
- SAS Geral,
- SARL Soteb National Elektro,
- SARL Gebat,
- SAS Ardatem,
- SAS Seirel,
- SAS Maditech.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

22.- Résultat par action.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Sont présentés ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net consolidé	4 804 895	4 052 946
Nombre d'actions à l'ouverture	1 986 574	1 986 574
Actions en auto-contrôle	10 928	-
Nombre moyen d'actions	1 975 646	1 986 574
Résultat de base par action	2,43	2,04
Résultat dilué par action	2,43	2,04

23.- Dividende par action.

		Par action	Total
Dividende versé au titre de 2004 (AG 23/06/05)	(1)	1,00	1 938 000
Dividende versé au titre de 2005 (AG 08/06/06)	(1)	1,35	2 616 300
Dividende versé au titre de 2006 (AG du 21/06/07)		1,51	2 999 727
Dividende versé au titre de 2007 (AG du 11/06/08)		1,55	3 079 190
Dividende proposé pour approbation à l'AG de juin 2009 (non reconnu comme passif au 31/12/08)		1,15	2 284 560

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2, le 30 juin 2006



24.- Transactions avec les parties liées.

- Les transactions entre le groupe Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Directoire et du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.
- Avantages accordés aux dirigeants : conformément à l'IAS 24, les principaux dirigeants retenus sont, outre les mandataires sociaux (Président du Conseil de surveillance, Président et Vice Président du Directoire), les cadres salariés qui dirigent une filiale ou une division du groupe.

	2008	2007
Nombre de personnes concernées (équivalent temps plein)	12	10
Rémunérations directes	2 217 884	2 122 090
Indemnité de départ en retraite	187 456	110 372
Avantages en actions	-	-
Total	2 405 340	2 232 462
Jetons de présence alloués aux membres du directoire et du conseil de surveillance non dirigeants	10 000	8 000

- Rémunérations directes : elles s'élèvent à 2.217.884 € dont 1.755.461 € de rémunération de base et 462.423 € de rémunération variable payée en 2009 et liée aux performances réalisées en 2008.
- Avantages en actions : il n'y a pas eu de titres Gérard Perrier Industrie attribués en 2008.

25.- Autres informations.

Engagement Hors Bilan

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements reçus		
Cautions diverses	300 000	300 000
Total	300 000	300 000
Engagements donnés		
Nantissement, hypothèque	2 505 490	3 334 234
Cautions sur marchés	1 677 249	1 163 866
Cautions diverses au profit des filiales	4 435 780	5 008 508
Total	8 618 519	9 506 608

Droit individuel à la formation (DIF)

Au 31 décembre 2008, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, est de 40.298,50 heures. Au cours de l'exercice 2008, 84 heures ont été utilisées.

26.- Evénements postérieurs à la clôture du bilan.

Au jour du conseil de surveillance, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.



ÉTATS FINANCIERS SOCIÉTÉ MÈRE

BILAN au 31 décembre 2008

ACTIF	31/12/2008			31/12/2007
	BRUT	AMORT.PROV.	NET €	NET €
Immobilisations incorporelles				
Concessions Brevets et droits similaires	308 911	280 067	28 844	61 992
Fonds commercial	60 980		60 980	60 980
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. Tech. Matériel Outillage				
Autres immobilisations corporelles	689 900	611 633	78 267	79 362
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations	2 493 956	278 272	2 215 684	2 202 949
Créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 098		1 098	1 098
ACTIF IMMOBILISÉ	3 554 845	1 169 972	2 384 873	2 406 381
Clients et comptes rattachés	1 273 399		1 273 399	1 156 495
Autres créances	1 020 647		1 020 647	1 078 418
Valeurs mobilières de placement	3 796 485		3 796 485	4 581 917
<i>dont actions propres</i>	<i>226 831</i>		<i>226 831</i>	<i>0</i>
Disponibilité	83 617		83 617	75 781
Charges constatées d'avance	37 983		37 983	27 331
ACTIF CIRCULANT	6 212 131		6 212 131	6 919 942
TOTAL DE L'ACTIF	9 766 976	1 169 972	8 597 004	9 326 323



ÉTATS FINANCIERS SOCIÉTÉ MÈRE

BILAN au 31 décembre 2008

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
	€	€
Capital	1 986 574	1 986 574
Primes d'émission	877 667	877 667
Réserves		
- réserve légale	198 657	198 657
- autres réserves	928 566	928 566
Report à nouveau	47 811	377 559
Résultat de l'exercice	2 848 258	2 737 676
CAPITAUX PROPRES	6 887 534	7 106 700
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	191 066	80 772
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	19 568	3 530
Emprunts et dettes financières divers	270 358	15 549
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610 582	389 836
Dettes fiscales et sociales	617 897	1 729 936
Autres dettes		
DETTES	1 518 405	2 138 851
TOTAL DU PASSIF	8 597 005	9 326 323



COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2008

	2008	%	2007	%
	NET €		NET €	
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 414 434	100,00	4 494 636	100,00
Autres charges externes	- 1 915 535	- 35,38	- 1 329 746	- 29,59
VALEUR AJOUTÉE	3 498 899	64,62	3 164 890	70,41
Subventions d'exploitation				
Impôts taxes et versements assimilés	- 95 653	- 1,77	- 87 280	- 1,94
Salaires et traitements	- 1 122 017	- 20,72	- 1 383 040	- 30,77
Charges sociales	- 379 103	- 7,00	- 493 671	- 10,98
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 902 126	35,13	1 200 899	26,72
+ Reprises amortissements et provisions	246 470	4,55	2 996	0,07
+ Autres produits de gestion courante	3 611	0,07	4 924	0,11
- Dotation aux amortissements et provisions	- 83 901	- 1,55	- 94 753	- 2,11
- Autres charges de gestion courante	- 19 671	- 0,36	- 18 024	- 0,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 048 635	37,84	1 096 042	24,39
+ Produits financiers	1 743 286	32,20	2 333 130	51,91
+ Charges financières	- 19 992	- 0,37	- 87 618	- 1,95
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 771 929	69,66	3 341 554	74,35
+ Produits exceptionnels	1 935			
- Charges exceptionnelles	- 192 182			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 190 247		0	
Impôts sur les bénéfices	- 733 424	- 13,55	- 603 878	- 13,44
RESULTAT NET COMPTABLE	2 848 258	52,60	2 737 676	60,91



TABLEAU DE FINANCEMENT EN FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net avant IS	3 581 682	3 341 554
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	274 967	170 441
Reprise sur amortissements et provisions	- 80 772	-
Impôt sur les sociétés	- 733 424	- 603 878
- Plus / + Moins-values de cession, nettes d'impôt	253	
Marge brute d'autofinancement	3 042 706	2 908 117
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	- 69 788	- 3 814
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	- 891 288	416 319
Variation des dettes hors exploitation	270 847	- 6 780
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 690 229	405 725
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 352 477	3 313 842
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 63 442	- 36 262
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	795	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 62 647	- 36 262
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 3 067 426	- 2 903 887
Augmentation de capital en numéraire		250 000
Réduction de capital en numéraire		1 536 179
Cession actions propres		
Rachat des titres	- 226 831	
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 3 294 257	- 1 117 708
Variations de trésorerie	- 1 004 427	2 159 872
Trésorerie d'ouverture (1)	4 657 698	2 497 826
Trésorerie de clôture (1)	3 653 271	4 657 698

(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour

226 831



PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

(en euros)		
<i>Origine</i>		
Report à nouveau antérieur	47 811	
Résultat de l'exercice	2 848 258	
<i>Affectations</i>		
Réserve légale		
Dividende courant		2 284 560
Report à nouveau		611 509
Total	2 896 069	2 896 069

Les dividendes versés en 2009 font l'objet d'un abattement de 40% (identique à celui de 2008) pour les personnes physiques domiciliées en France.

Au titre des derniers exercices, le dividende alloué par action a été le suivant.

Exercice	Dividende net (euro)
2002 (1)	0,50
2003 (1)	0,50
2004 (1)	1,00
2005 (1)	1,35
2006 (1)	1,51
2007	1,55
2008	1,15 (p)

(p) proposé à la prochaine AG des actionnaires le 4 juin 2009

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2 le 30 juin 2006



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2008

1.- Règles et méthodes comptables.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France avec notamment l'application, pour les informations significatives, des règlements suivants :

- la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983
- l'arrêté du 20 juin 1999 (règlement CRC 99-03)
- le règlement CRC 2002-10 concernant les amortissements et les dépréciations
- le règlement CRC 2004-6 visant les actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations décomposables – Non applicable, donc pas de retraitement à effectuer.
- Immobilisations non décomposables – Ces immobilisations, corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Leur méthode et durée d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, la durée d'utilisation de ces actifs est identique à la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

- Logiciels :3 ans
- Matériel et outillage industriel :5 ans
- Agencements et installations générales :10 ans
- Matériel de transport :4-5 ans
- Matériel de bureau informatique :3-5 ans
- Mobilier :8-10 ans

- Participations et créances rattachées.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'actif net des filiales et leurs perspectives de résultat à court terme le justifient.

- Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession concernant des titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.

2.- Notes relatives à certains postes.

2.1 - Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2008
Fonds de commerce	60 980			60 980
Logiciels	306 446	3 455	- 990	308 911
Total	367 426	3 455	- 990	369 891

Amortissements / Dépréciation (en euros)	Au 31/12/2007	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2008
Logiciels	244 454	36 603	- 990	280 067
Total	244 454	36 603	- 990	280 067

2.2 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2008
Agencements et installations	227 430			227 430
Matériels de transport		35 000		35 000
Matériel de bureau, Informatique	127 621	12 253	- 4 903	134 971
Mobilier	292 499			292 499
Total	647 550	47 253	- 4 903	689 900

Amortissements (en euros)	Au 31/12/2007	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2008
Agencements et installations	198 573	12 730		211 303
Matériels de transport		7 674		7 674
Matériel de bureau, Informatique	91 310	20 817	- 3 854	108 273
Mobilier	278 305	6 078		284 383
Total	568 188	47 299	- 3 854	611 633



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2008

2.3 - Immobilisations Financières

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2008
Titres de participations	2 483 960	9 995		2 493 956
Autres immo. financières	1 098			1 098
Total	2 485 058	9 995	0	2 495 054

L'augmentation des titres de participation provient de l'augmentation de capital de la société SCI ROTHONNES, par incorporation des comptes courants.

Provision (en euros)	Au 31/12/2007	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2008
Provision pour dépréciation des titres Gebat	281 011		- 2 739	278 272
Total	281 011	0	- 2 739	278 272

2.4 - Autres créances

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Fournisseurs débiteurs	1 691	1 221
Salariés	8 270	600
Etat - Impôt	108 318	57 868
Autres débiteurs	902 368	1 018 729
Total	1 020 647	1 078 418

2.5 - Valeurs mobilières de placement.

	Valeur historique au 31 / 12 / 08	Valeur d'inventaire au 31 / 12 / 08	Plus value latente au 31 / 12 / 08
Portefeuille des VMP	3 569 654	3 589 449	19 795

	Valeur historique	Nombre d'actions
Actions propres au 31/12 /2007	0	0
Acquisition de l'exercice	226 831	10 928
Actions propres au 31/12 /2008	226 831	10 928

2.6 - Capitaux propres.

2.6.1- Capital social.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale (€)
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 986 574	1,00
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 986 574	1,00

2.6.2- Plan de stocks options.

Au 31 décembre 2008, il n'existe plus aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

2.6.3- Variation des capitaux propres.

Situation des capitaux propres d'ouverture	7 106 701
Mouvements durant l'exercice	
Dividendes versés	- 3 079 190
Bénéfice net comptable de l'exercice	2 848 258
Report à nouveau (1)	11 764
Situation des capitaux propres de clôture	6 887 534

(1) Les dividendes de l'exercice 2007 versés en 2008 et relatives aux actions propres, ont été imputés en report à nouveau par décision de l'assemblée des actionnaires du 11 juin 2008.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2008

2.7- Provision pour risques et charges.

(en euros)	Montant au 31/12/2007	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2008
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Contrôles fiscaux en cours	80 772	191 066			-80772	191 066
Total	80 772	191 066	0	0	-80772	191 066

Contrôles fiscaux en cours : La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003, 2004. L'ensemble des chefs de redressement a été contesté.

Cependant, une provision de 191.066 € est comptabilisée au 31 décembre 2008 pour couvrir la totalité du risque portant sur le redressement de taxe sur les salaires et de taxe sur la valeur ajoutée. En effet, la jurisprudence en la matière n'est pas totalement établie.

2.8- Chiffre d'affaires.

Il est constitué des redevances de gestion perçues des filiales.

2.9- Produits et charges financiers.

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<i>Produits financiers</i>	<i>1 743 286</i>	<i>2 333 132</i>
Dividendes des filiales	1 500 000	1 800 000
QP profit SCI	2 254	2 849
Revenus de créances de participations	39 319	28 724
Produits sur VMP	89 706	26 657
Produits de cession VMP	109 268	474 902
Reprise provision titres de participation	2 739	
<i>Charges financières</i>	<i>19 992</i>	<i>87 618</i>
Intérêts sur emprunts		
Intérêts des découverts	19 992	11 930
Reprise provision titres de participation		75 688
Résultat financier	1 723 294	2 245 514

2.10- Impôt sur les bénéfices.

La SA Gérard Perrier Industrie est la société de tête du groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 1997. Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement. La société de tête de groupe enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

	Impôt comptabilisé	Impôt théorique (si absence intégration)
Impôt société à 33,33 %	733 424	720 331
Contributions sociales 3,3 %		-
Total	733 424	720 331

2.11 - Rémunérations des organes de direction.

Sont présentées ci-dessous les rémunérations directes et indirectes des organes d'administration et de direction de la société à raison de leur fonction.

Les sommes mentionnées par catégorie comprennent notamment les rémunérations brutes, les avantages en nature, les engagements en matière de pension de retraite, les honoraires et indemnités assimilées ainsi que les jetons de présence.

Organes d'administration	16 000
Organes de direction	1 507 732

2.12 - Effectifs.

	Personnel salarié 31/12 / 2008	Personnel salarié 31/12 / 2007	Personnel salarié 31/12 / 2006
Cadres	9	9	6
Employés	1	1	1
Total	10	10	7



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2008

2.13 - Autres informations.

2.13.1 - Secteurs distincts d'activité

La société Gérard Perrier Industrie rappelle qu'elle pratique la méthode des secteurs distincts d'activité. A ce titre, elle distingue les 2 secteurs suivants :

- le secteur des prestations de services,
- le secteur financier.

2.13.2 - Droit individuel à formation (DIF)

Les droits acquis au titre du DIF s'élèvent à 748 heures au 31 décembre 2008, contre 648 heures au 31 décembre 2007. Au cours de l'exercice 2008, aucune heure de DIF n'a été utilisée.

2.13.3 - Appartenance à un groupe.

La société Gérard Perrier Industrie détenue à 54,95% par la société S.F.G.P., est consolidée par cette dernière selon la méthode de l'intégration globale.

2.13.4 - Indemnités de fin de carrière.

Le montant de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 91.888 € au 31 décembre 2008.

2.13.5 - Honoraires de commissariat aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 6.480 € H.T.

2.14 - Liste des filiales.

Sociétés	Capital	Réserves & Résultats	% de détention	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêt, avance	Chiffre d'affaires 2008	Dividendes versés	Résultat au 31/12 / 2008
SAS SOTEB	1 500 000	6 764 719	100.00	1 771 350	1 771 350	252 630	37 597 307	1 000 000	1 959 477
SAS GERAL	1 500 000	10 519 546	100.00	313 710	313 710	645 666	32 711 608	500 000	1 096 032
SARL GEBAT	50 000	54 391	100.00	382 664	104 392	0	362 980		2 738





RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 938 000	1 888 000
Nombre d'actions émises	1 986 574	1 986 574	(1) 1 986 574	969 000	944 000
Nombre maximal d'actions par exercice de droit de souscription	0	0	0	24 287	24 287
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 414 435	4 494 636	3 981 371	3 446 758	3 185 687
Bénéfices avant impôts amortissements et provisions	3 665 583	3 436 307	3 063 072	2 548 122	2 119 698
Impôts sur les bénéfices	733 424	603 878	384 176	413 153	360 682
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 848 258	2 737 676	2 593 044	2 038 288	1 697 102
Montant des bénéfices distribués (2)	2 284 560	3 079 190	2 999 727	2 616 300	1 938 000
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions amortissements et provisions	1,47	1,42	1,35	2,20	1,86
Bénéfices après impôts, Dividende versé à chaque action (2)	1,43 1,15	1,38 1,55	1,31 1,51	2,10 2,70 (3)	1,80 2,00 (3)
Personnel					
Nombre de salariés	10	10	7	6	6
Montant de la masse salariale	1 122 018	1 383 040	963 113	822 914	830 250
Cotisations sociales et avantages sociaux	379 103	493 671	368 640	296 542	304 905

(1) Division du nominal par 2.

48.574 actions nouvelles sont créées en juillet 2006, suite à la levée des stocks options, le capital est porté ainsi à 1.986.574 actions

(2) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2009.

(3) Avant division du nominal par 2



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Votre société réalise à chaque clôture des tests de dépréciation portant sur ses écarts d'acquisition et ses actifs à durée de vie indéfinie, tel que cela est mentionné au paragraphe 2.7 de la note aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que le paragraphe 2.7 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Chambéry et à Valence, le 23 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE SR CONSEIL
Pierre SIRODOT

MAZARS & SEFCO
Jean-Pierre PEDRENO



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE », tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société constitue par ailleurs des provisions pour risques, tel que décrit dans la note 2.7 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société et nous nous sommes assurés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, du caractère raisonnable des estimations utilisées

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Directoire.

Fait à Chambéry et à Valence, le 23 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE SR CONSEIL

représenté par

Pierre SIRODOT

MAZARS & SEFCO

représenté par

Jean-Pierre PEDRENO



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL **(Article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier)**

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Genas le 23 avril 2009.

Le Président du Directoire
Grégoire CACCIAPUOTI



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous rappelons en préambule que l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008 a modifié le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Direction et Conseil de Surveillance.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1. ACTIVITE DU GROUPE / PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 92.406.788 € contre 82.006.440 € l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant a atteint 7.668.762 € contre 6.433.140 € pour l'exercice précédent. Le résultat net du Groupe ressort à 4.804.895 € contre 4.052.946 € pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2008 : 750 personnes contre 642 au 31 décembre 2007 (hors personnel intérimaire).

1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

Notamment à ce titre, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés contrôlées et elle assure l'animation des différents centres de profit pour l'atteinte des résultats. De plus, elle

gère la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse. Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également Présidente des SAS SOTEB et GERAL.

1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante:

Concernant la SAS SOTEB, l'année 2008 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 37.597.307 € contre 34.993.054 € l'an passé, soit +7,44 %.

Le résultat net a augmenté de 10,19 % soit 1.959.477 € contre 1.778.215 € l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice a été la bonne tenue de l'ensemble des centres de profits, tous bénéficiaires, y compris celui de Dauphiné-Savoie qui intègre l'agence de Grenoble plus récemment créée.

Concernant la SAS GERAL, l'année 2008 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 32.711.608 € contre 28.856.096 € l'an passé, soit une augmentation de 13,36 %.

Le résultat net, a baissé de 8,53 %, soit 1.096.032 € contre 1.198.234 € l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice a été le ralentissement de l'activité du dernier trimestre, dans le prolongement de l'environnement économique général.

Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (détenue à 100% par SOTEB) :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 3.387.363 € (-35 %) et le résultat bénéficiaire de 22.810 € (-88 %).

Le fait marquant de l'exercice a été la baisse d'activité (annoncée) auprès du principal client (CERN), et qui fait suite à la baisse de ses investissements liée à l'arrivée du terme de la construction du nouvel accélérateur de particules (LHC).

Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL) :

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement est de 753.977 € contre 704.292 € l'an passé et le résultat de 225.358 € contre 284.943 € l'an passé.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL).

Par acte valant décisions des associés en date du 12 décembre 2008, le capital social de la société SCI DE ROTHONNE a d'abord été augmenté d'une somme de 999.532 €, pour être porté ainsi à 2.499.532 €, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et ensuite réduit d'une somme de 149.532 €, pour être ainsi ramené de 2.499.532 € à 2.350.000 €.

Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB, sa Présidente)

Celle-ci a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 30 juin 2008.

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, contrôlée indirectement est de 10.449.477 € contre 8.621.575 € l'an passé et le résultat de 369.295 € contre 277.472 € l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice a été la poursuite de la forte croissance de l'activité dans le nucléaire (activité principale).

Concernant la SAS MADITECH (détenue à 100% par SOTEB, depuis le 5/07/2007):

Le chiffre d'affaires de la SAS MADITECH, contrôlée indirectement est de 3.673.452 € contre 3.070.257 € l'an passé et le résultat de 241.593 € contre 464.357 € l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice a été la bonne intégration de la société dans le pôle nucléaire qui a permis une normalisation de l'exploitation avec l'autre société du pôle, ARDATEM.

Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL, Présidente):

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement est de 6.090.294 € (exercice de 12 mois) contre 3.887.367 € (exercice de 6 mois) et le résultat de 377.113 € contre 134.875 € l'an passé.

Concernant la SARL SEIREL-ANDORRE (détenue à 33 % par SEIREL AUTOMATISMES):

Le chiffre d'affaires de la SARL SEIREL-ANDORRE, contrôlée indirectement est de 613.106 € contre 485.556 € l'an passé pour un résultat bénéficiaire net de 54.182 € contre 75.165 € l'an passé.

Au niveau de l'ensemble du groupe SEIREL AUTOMATISMES, l'exercice écoulé a vu un renforcement des positions

commerciales des sociétés sur leur marché.

Concernant la SARL SOCIALY (détenue à 100% par SEIREL AUTOMATISMES):

Par déclaration de dissolution sans liquidation en date du 30 juin 2008, la société SOCIALY a été dissoute par anticipation en date du 30 juin 2008 avec transmission universelle du patrimoine de la société SOCIALY à la société SEIREL AUTOMATISMES.

2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2009 -ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2009, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit une activité en léger repli de 2% (à 90 M Euros) et un objectif de marge nette en retrait, aux environs de 3 à 4 %, contre 5,2% en 2008.

Ce léger repli d'activité est lié à la conjoncture économique générale qui est devenue moins bonne depuis le quatrième trimestre 2008.

2.2. Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2009 sont les suivants (en KE):

	CHIFFRE D'AFFAIRES
SA GPI	5 500
SAS SOTEB	34 000
SAS GERAL	27 200
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO	3 500
SAS ARDATEM <small>compte tenu de la fusion avec la SAS MADITECH</small>	20 500
SAS SEIREL AUTOMATISMES	6 400
SARL GEBAT	NS

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Depuis le 31 décembre 2008, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

5. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions des articles R 225-104 et R225-105 du Code de Commerce et pris en application de l'article L225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce nous vous donnons les informations suivantes :

5.1 Informations sociales

Le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE a au 31 décembre 2008 un effectif total de 750 personnes et il a été procédé à 74 embauches (net) par contrat à durée indéterminée.

L'horaire hebdomadaire de travail est de 38 heures pour les salariés à temps plein des sociétés SOTEB,GERAL,GPI et GEBAT, et de 35 heures pour les sociétés ARDATEM, SNE, MADITECH et SEIREL ; nous avons peu d'absentéisme.

Les rémunérations sont conformes aux marchés locaux et ont une évolution supérieure au coût de la vie, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées.

Notre société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

5.2 Informations environnementales

Dans le cadre de notre activité nous avons fait le nécessaire pour respecter les dispositions légales en matière d'environnement tant pour notre société que pour ses filiales.

5.3. Prévention des risques technologiques

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

6 FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1. - Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2008 les sociétés suivantes :

Directement :

La SAS SOTEB, 100%

La SAS GERAL, 100%

La SARL GEBAT, 100%

Indirectement :

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.

La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments occupés par la SAS GERAL.

La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL

La SARL SEIREL-ANDORRE étant filiale à 33 % de la SAS SEREIL AUTOMATISMES

La SAS MADITECH étant filiale à 100 % de la SAS SOTEB

6.2. - Prise de participation ou prise de contrôle

Néant

6.3. Cession de participations

Néant

7. OPERATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 a autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Directoire le 18 juin 2008.

Au 31 décembre 2008 nous possédions 10.928 actions de notre société de 1 € de nominal évaluées à leur cours d'achat, soit 226.831 € hors frais s'élevant à 419 €.

Au cours de l'exercice, nous avons acheté 10.928 actions, vendu 0 actions ; le cours moyen des achats est de 20,75 €.

Lesdites actions devant permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;

- l'attribution gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- l'optimisation de la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

- l'annulation éventuellement des actions acquises en vue d'optimiser son bénéfice par action.

8. INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08
SFGP	54,95 %	54,95 %	67,05 %	68,09 %
Banque de Vizille	5,24 %	5,03 %	6,76 %	6,23 %

9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2008, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,88 % du capital (0,55 % des droits de vote).

10. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ - AFFECTATION

10.1 - Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5.414.435 € contre 4.494.636 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,46 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 250.081 € contre 7.920 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.915.535 € contre 1.329.746 € pour l'exercice précédent.

Il convient de préciser que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 95.653 € contre 87.280 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.122.018 € contre 1.383.040 € pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 379.103 € contre 493.671 € pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 10 contre 10 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 83.901 € contre 94.754 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 19.671 € contre 18.024 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3.615.881 € contre 3.406.516 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,13%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.048.635 € contre 1.096.041 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1.723.294 € (2.245.513 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 3.771.929 € contre 3.341.554 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,87%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -190.247 € contre 0 € pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 733.424 € contre 603.878 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se solde par un bénéfice de 2.848.258 € contre un bénéfice de 2.737.676 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 4 %.

10.2 - Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction confirme que l'ensemble des divisions est très bien positionné sur leurs marchés.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 & 2.

Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine.

En effet, grâce à un cash-flow d'exploitation de 5,16 millions d'euros, les investissements de 0,975 millions d'euros ont été quasiment autofinancés ainsi que le besoin en fonds de roulement, ce qui a permis de maintenir notre trésorerie (active) au niveau élevé de 10,726 millions d'euros fin 2008. Cette excellente situation financière nous donne les moyens de financer le développement de toutes nos activités, tout en nous offrant un « bon matelas de sécurité » en cas de durcissement de la conjoncture économique.

- De plus, les sociétés du groupe réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est très limité.

- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

10.3 - Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2.848.257,93 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2.848.257,93 €
Report à nouveau créditeur	47.811,28 €
Soit un bénéfice distribuable de	2.896.069,21 €
A titre de dividende la somme de	2.284.560,10 €
Soit 1,15 € par action	
En report à nouveau la somme de	611.509,11 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que l'intégralité des dividendes distribués lorsqu'elle est versée à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que les actionnaires qui, depuis le 1er janvier 2009, ont opté ou opteront pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code

Général des Impôts ne bénéficieront pas de cet abattement.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,15 € par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, sera mis en paiement à compter du 25 juin 2009.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4.602.973,84 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2005 :

2.616.300 €, soit 2,70 € par titre
dividendes éligibles ou non à l'abattement visé à l'article 181 du Code Général des Impôts modifié par les articles 76-I-1e, 2e et 4e et XV-1 de la Loi de Finances pour 2006.

Exercice clos le 31 décembre 2006 :

2.999.726,74 €, soit 1,51 € par titre
Dividendes éligible ou non à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2007 :

3.079.189,70 €, soit 1,55 € par titre
Dividendes éligibles ou non à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

10.4 - Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 60.571 € et qui ont donné lieu à une imposition de 20.190 €.

10.5 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

10.6 - Comptes consolidés



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, outre la société-mère, GERARD PERRIER INDUSTRIE

SAS SOTEB	: 100%
SAS GERAL	: 100%
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO	: 100%
SARL GEBAT	: 100%
SCI ROTHONNE	: 100%
SAS ARDATEM	: 100%
SAS SEIREL AUTOMATISMES	: 100%
SAS MADITECH	: 100%

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

11 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial. Nous vous informons qu'il n'y a pas de conventions courantes.

12 - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

12.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2008.

Monsieur **GERARD PERRIER**

Membre et Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO,
Gérant de la SARL GEBAT

Gérant de la SCI DE ROTHONNE
Président de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER

Monsieur **Grégoire CACCIAPUOTI**

Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la SARL G.C. Participations

Directeur Général de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER,

La société **SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)**

Administrateur des sociétés suivantes :

- ADEQUAT
- EUROGERM
- FINANCIERE PERFORMANCE
- GERARD PERRIER INDUSTRIE
- LACROIX EMBALLAGES
- MEDIA PARTICIPATIONS PARIS
- MORIA
- RAVE SA
- SES IBERIA
- SIGEFI VENTURE GESTION
- SIPALEX

Monsieur **RAMBAUD Bertrand,**

représentant permanent de la société **SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)**

- représentant permanent de la Société SIGEFI dans les sociétés ADEQUAT, EUROGERM, FINANCIERE PERFORMANCE, GERARD PERRIER INDUSTRIE, LACROIX EMBALLAGES, MEDIA PARTICIPATIONS PARIS, MORIA, RAVE SA, SES IBERIA, SIGEFI VENTURE GESTION, SIPALAX,

- représentant permanent de la société SIPAREX CROISSANCE dans la société PIGE

- Administrateur des sociétés DS PARTICIPATIONS, FINANCIERE SOGEXI CROISSANCE, INVESFROID et SOLICE MANAGEMENT

- Président des sociétés INVESFROID et SOLICE MANAGEMENT,

- Représentant permanent de la société SIGERA dans la société RAPME GESTION,

- Représentant permanent de la société SIGEFI PARTNERS dans la société SIGERA.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

Monsieur Jean-Michel ARMAND :

Cogérant de la SCP d'Avocats Jean-Michel ARMAND – François CHAT & ASSOCIES

Gérant de la SCI FRANOLSO, SCI FRANOLSO II et FA CONSULTANT

Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur François PERRIER

Gérant de la Société FP PARTICIPATIONS

Membre du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la Société LE CHERCHE-MIDI

Monsieur André PICARD

Membre du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

12.2. Rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L 225-102 -1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chaque mandataire social de la société a reçu au titre de l'exercice écoulé de la part de votre société et des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Monsieur Gérard PERRIER, au titre de rémunérations, avantages en nature et jetons de présence : 182.934 € pour la partie fixe de sa rémunération de Président Directeur Général et 341.040 € pour la partie variable calculée sur le résultat, 12.066 € pour les avantages en nature, 2.000 € pour les jetons de présence, étant précisé que la partie variable accordée par le Conseil d'Administration résulte de critères objectifs relatifs au résultat de l'entreprise et qu'elle s'est arrêtée au 11 juin 2008. Après cette date, Gérard PERRIER n'exerce plus les fonctions de PDG, mais celle de Président du Conseil de Surveillance, et a perçu à ce titre 150.000 € plus des avantages en nature pour 12.066 €.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, au titre d'avantages en nature 13.482 €, au titre de jetons de présence : 2.000 €.

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), au titre de jetons de présence : 4.000 €.

Monsieur Jean-Michel ARMAND, au titre de jetons de présence : 4.000 €.

Monsieur François PERRIER, au titre d'avantages en nature 3.675 €, au titre de jetons de présence : 2.000 €, au titre du rachat de son véhicule : 35.000 € sans TVA.

Monsieur André PICARD, au titre de jetons de présence : 2.000 €.

Au surplus,

la redevance pour l'exercice 2008 de la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant s'établit à 559.560 € H.T. correspondant à une partie fixe de 319.890 € H.T. et une partie variable sur résultats de 239.670 € H.T.; le montant payé est de 524.528,36 € H.T.

La redevance pour l'exercice 2008 de la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant s'établit à 280.000 € H.T. correspondant à une partie fixe de 220.000 € H.T. et une partie forfaitaire contrepartie business plan de 60.000 € H.T ; le montant payé est de 230.000 € H.T.

Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'engagement de retraite voté par le Conseil de Surveillance au profit des mandataires sociaux et qu'également, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 18 décembre 2008 a décidé d'appliquer pour la société les « recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé » présentées le 6 octobre 2008 par le MEDEF et l'AFEP.

12.3 Mandat des mandataires sociaux et des Commissaires aux comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat de mandataire social ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

12.4 – Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts responsables et leurs proches

Monsieur Jean-Michel ARMAND a acquis 200 actions de votre société.

Monsieur François PERRIER, personnellement ou via la société F.P PARTICIPATIONS a acquis 9 080 actions de votre société.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

13. FACTEURS DE RISQUE

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant sur le plan juridique que dans le domaine industriel, environnemental, ou encore sur le plan financier (risque de taux et devise).

14. CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION

(ART L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi 2006-387 du 31 mars 2006 codifié Art. L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le capital de votre Société est composé de 1.986.574 actions ordinaires.
- Les droits de vote double sont acquis à partir de deux ans de détention, à condition de détenir les actions au nominatif.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou de clauses conventionnelles restrictives portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce.
- La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER possède 1.091.609 actions et 2.183.218 droits de vote, sur un total de 3.206.354 droits de vote, à la date de la réunion du Directoire du 17 mars 2009.
- Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et toutes modifications des statuts de la Société sont prises en assemblée générale extraordinaire.
- Le Directoire n'a pas de pouvoir octroyé susceptible d'influencer une offre publique d'achat, à l'exception des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital et de rachat d'actions.
- Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

15. ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Au cours de l'année 2008, le cours de bourse de notre titre a baissé puisqu'il a clôturé à 15,38 € le 31 décembre 2008 contre 29,47 € au 1er janvier 2008. Cette baisse de cours est intervenue brutalement en fin d'année, puisque fin septembre 2008 le cours de bourse était encore proche de 28 € ... Elle n'est pas imputable aux performances de l'entreprise qui sont conformes aux objectifs annoncés, mais à l'environnement boursier mondial qui est très mauvais depuis le quatrième trimestre 2008.

16. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCÉDER AU RACHAT D'ACTIONS EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une prestation de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- l'optimisation de la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 €,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 10 €.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de tous autres actifs, d'amortir le capital ou tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

17. RAPPORT SPÉCIAL COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL VALANT ÉGALEMENT TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Article L.225-100 Alinéa 7 du Code de Commerce)

Nous vous rappelons que, suivant délibération prise en Assemblée Générale Mixte en date du 11 juin 2008, l'Assemblée des actionnaires de notre société a délégué à votre Directoire, pour une durée de vingt six mois, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Il est précisé que cette même Assemblée a :

1°) Délégué au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par :
- émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, par compensation de créances ou autres, donnant

accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société

- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2°) Décidé que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à quinze millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

3°) Décidé que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

4°) Décidé que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières telle que définie ci-dessus, le directoire pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5°) Décidé que, le directoire pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale.

6°) Décidé que le montant total des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

7°) Décidé que les valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation pourront faire l'objet de toutes garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de la masse titulaires de ces titres.

8°) Pris acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cela rappelé, nous vous informons que les délégations dont s'agit n'ont pas été suivies d'effet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité est joint au présent rapport.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

18. RAPPORT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L225-68 alinéa 7 du code de commerce)

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI
Président

Le Directoire

Monsieur François PERRIER
Directeur Général

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
Article L.225-100 alinéa 5 du Code de Commerce :

Montant total des augmentations de capital limité à
15 MILLIONS D'EUROS en cas de :

- Emission en numéraire, par compensation de créances ou autres
- Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Montant total des valeurs mobilières représentatives de
créances sur la Société pouvant être émis, limité à
10 MILLIONS D'EUROS.

Aucune utilisation au cours de l'exercice



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 alinéas 7 et 8 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport établi par notre Conseil de surveillance, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et de l'étendue des pouvoirs du Directoire.

Au 31 décembre 2007, votre société était une Société Anonyme à Conseil d'administration. L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008 a modifié le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

1/ Préparation et organisation des travaux du conseil.

1.1 Composition du conseil

Le Conseil de surveillance est composé, à ce jour, de QUATRE (4) membres, nommés pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011, à savoir :

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Monsieur Gérard PERRIER

Monsieur André PICARD

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), représentée par son représentant permanent Monsieur RAMBAUD,

Nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2008.

Monsieur GERARD PERRIER

Membre et Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO,

Gérant de la SARL GEBAT

Gérant de la SCI DE ROTHONNE

Président de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance des sociétés suivantes :

- ADEQUAT
- EUROGERM
- FINANCIERE PERFORMANCE
- GERARD PERRIER INDUSTRIE
- LACROIX EMBALLAGES
- MEDIA PARTICIPATIONS PARIS

- MORIA
- RAVE SA
- SES IBERIA
- SIGEFI VENTURE GESTION
- SIPALEX
- ERAS
- FINANCIERE ERAS
- HIPPO
- HOLDING TORTIGER PARTICIPATIONS
- MARIETTON INVESTISSEMENTS
- RAVE DEVELOPPEMENT
- UNICARTON
- VISOTEC STRATEGIE
- DECORALIS
- C4L
- FINANCIERE BCF
- STEIN ENERGIE INVESTISSEMENT
- CYCLANDE SA
- BOTANIC
- CROISSANCE NERGECO
- EUROTAB
- GROUPE KELLER
- KERIA
- ONEDIRECT SERVICES
- MASTRAD FINANCES
- FKB
- HOLDING SAINT AMAND
- ROCHE BOBOIS GROUPE
- LMBI (HOLDING BLANC D'IVOIRE)
- FINANCIERE LDR
- FINANCIERE PROTEINES
- SES IBERIA PE (société de droit Espagnol)

Monsieur RAMBAUD Bertrand, représentant permanent de la société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

- représentant permanent de la Société SIGEFI dans les sociétés ADEQUAT, EUROGERM, FINANCIERE PERFORMANCE, GERARD PERRIER INDUSTRIE, LACROIX EMBALLAGES, MEDIA PARTICIPATIONS PARIS, MORIA, RAVE SA, SES IBERIA, SIGEFI VENTURE GESTION, SIPALAX,
- représentant permanent de la société SIPAREX CROISSANCE dans la société PIGE
- représentant permanent de la société DS PARTICIPATIONS dans la société ORALIA,
- Administrateur des sociétés DS PARTICIPATIONS et INVESFROID
- Président du Conseil de surveillance de la société SOLICE MANAGEMENT,



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 alinéas 7 et 8 DU CODE DE COMMERCE)

- Président et membre du Conseil de surveillance de FINANCIERE SOGEXI CROISSANCE
- Représentant permanent de la société SIGEFI PARTNERS dans la société SIGERA.

Monsieur Jean-Michel ARMAND :

Cogérant de la SCP d'Avocats

Jean-Michel ARMAND – François CHAT & ASSOCIES

Gérant de la SCI FRANOLSO, SCI FRANOLSO II et

FA CONSULTANT

Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur André PICARD

Membre du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Dans sa séance du 11 juin 2008, Monsieur Gérard PERRIER a été désigné à l'unanimité en qualité de Président par le Conseil de Surveillance et Monsieur Jean-Michel ARMAND, Vice-Président.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

1.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par le Président.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Il est à noter que sur l'exercice 2008 et avant modification du mode d'administration de la société, s'est tenu un Conseil d'Administration qui a notamment arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les comptes consolidés et préparé diverses résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008.

Depuis le 11 juin 2008, notre Conseil s'est réuni trois (3) fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

Le 11 juin 2008 :

Ordre du jour :

- Election du président. Constitution du bureau.
- Rémunération du Président,
- Election du Vice Président,
- Rémunération du Vice Président,
- Nomination du Directoire. Président et Vice-Président – Directeur Général
- Pouvoirs et obligations du Directoire,
- Rémunération du Directoire,
- Formalités diverses.
- Clôture.

Le 23 septembre 2008 :

Ordre du jour :

- Présentation par le Directoire de son rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses filiales et sous filiales pour le premier semestre 2008,
- Communication des documents prévisionnels et de gestion par le Directoire,
- Répartition des jetons de présence,
- Information par le Directoire sur la mise en œuvre du programme de rachat de titres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2008,
- Information par le Directoire sur les projets de développement et sur l'évolution des structures du GROUPE,
- Présentation du rapport d'activité du Directoire pour la période du 11 juin 2008 au 30 juin 2008,
- Présentation par le Directoire des procédures de contrôle interne mises en place par la société,

Le 18 décembre 2008

Ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité du Directoire pour le troisième trimestre 2008,
- Présentation par le Directoire de la situation et de la position du groupe au 18 décembre 2008, et des prévisions 2009, par rapport à la situation économique actuelle,
- Fixation de la rémunération des membres du Directoire pour 2009,
- Information par le Directoire sur la mise en œuvre du programme de rachat de titres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2008,
- Adhésion de la société aux « Recommandations sur la rémunération des Dirigeants Mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé » présentées le 6 octobre 2008 par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et l'association française des entreprises privées (AFEP).



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 alinéas 7 et 8 DU CODE DE COMMERCE)

Les membres sont en majorité assidus et les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions auxquelles ils ont été convoqués.

1.4 Information des membres du Conseil.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance ont été mis à leur disposition

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.

Les réunions du Conseil se sont déroulées
20, rue Lionel Terray - 69740 GENAS.

Depuis sa nomination, les décisions les plus importantes adoptées par le Conseil de Surveillance sont les suivantes :

- La nomination et la rémunération des mandataires sociaux,
- L'adoption des comptes semestriels,
- L'adoption des recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Les procès verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les membres, pour adoption.

2/ Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein de la Société repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

2.1.1 Les acteurs

- a) Les acteurs internes

Le Directoire, le Directeur Administratif et Financier et le Conseil de Surveillance.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le DAF du Groupe, expert comptable diplômé, assisté lui-même au sein du service par 1 expert comptable diplômé. Le DAF a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par :

- . La mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire ;

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions de l'entreprise au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement sont définis avec les responsables des divisions.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

- . La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

- b) Les acteurs externes :
 - Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations donnés dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

- Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 alinéas 7 et 8 DU CODE DE COMMERCE)

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Les procédures d'achat et de vente

- Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

- Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture SFAC suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction financière des filiales et des chargés de clientèle concernés.

2.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du groupe. Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place.

Chaque filiale a un auditeur interne qui rend compte directement à la Direction du Groupe. Chaque mois, il audite de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable du centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement.

2.2.3 Les risques liés aux activités industrielles

- Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques de l'Entreprise est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

- Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME.

De ce fait la Sécurité, l'Hygiène, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes de l'Entreprise. Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisation structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

- . La certification ISO 9001 version 2000, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication), avec une extension en Février 2007 sur notre filiale ARDATEM.

- . La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour les agences SOTEB situées à Genas, Grenoble et Bourg en Bresse. Cette certification a également été obtenue par ARDATEM au mois d'octobre 2008.

- . La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant la société ARDATEM.

- . La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle – EDF), concernant la société ARDATEM.

- . La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB sur la compétence « Electrotechnique ».

Sous l'autorité de notre Direction Qualité Sécurité Hygiène Environnement, plusieurs Responsables QSHE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a d'ailleurs mis en place l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL a la maîtrise des fabrications ROHS puisqu'elle a obtenu la certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) a été obtenue par GERAL le 11 juillet 2008.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 alinéas 7 et 8 DU CODE DE COMMERCE)

- Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour ses achats.

- Risques liés aux variations des cours de monnaies étrangères

Les sociétés achètent et vendent presque exclusivement en Euros (à 98%) ; elles supportent donc peu de risque de change.

2.2.4 Les autres dispositifs de contrôle interne

- Les assurances

Les risques liés à la conception / fabrication de produits, à la réalisation d'installations sont couverts par les assurances RC et gérés par le service juridique.

Il en est de même pour les risques liés au capital des entreprises (actifs immobilisés).

Chaque année, le service juridique actualise les capitaux assurés au cours d'un audit mené en collaboration avec un assureur conseil.

- Les systèmes informatiques et l'outil informatique

Les systèmes d'information sont le cœur de toutes les bases de données de l'Entreprise.

Des procédures de sauvegarde existent dans chaque établissement afin de minimiser les risques de pertes de données. Des procédures de sauvegarde systématique et périodique permettent la restauration des données au moindre coût, en cas d'accident.

Par ailleurs, l'ensemble du système fonctionnant en réseau, des logiciels de protection sont constamment mis à jour par le service informatique afin d'éviter les agressions extérieures (virus...).

Les sociétés du Groupe disposent d'un outil informatique uniformisé. Il s'agit de l'ERP SAP.

Il traite la comptabilité, les achats, la gestion de production et la paie.

La maintenance de premier niveau de l'ensemble du système est assurée en interne par 2 personnes du service informatique, qui ont participé à l'élaboration de toutes les procédures en interface avec la société prestataire de services SAP.

La maintenance de second niveau est confiée à la société de prestations de services ayant assuré la mise en œuvre du système.

2.3 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'élaboration des comptes semestriels et annuels est effectuée par le DAF du Groupe et ses adjoints, en liaison avec le service comptable de chaque filiale. Ces comptes sont présentés sous

forme consolidée au Directoire pour validation et approbation. Le processus de consolidation des comptes effectué semestriellement, est vérifié par les commissaires aux comptes. Les comptes ainsi vérifiés sont alors arrêtés par le Directoire.

3/ Le Directoire

Le Directoire, depuis le changement du mode d'administration adopté par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, se compose de Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER, nommés pour une durée de trois ans ; Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a la qualité de Président du Directoire et Monsieur François PERRIER a la qualité de Vice Président du Directoire et Directeur Général, et ce pour la durée de leur mandat de membre du directoire.

Les pouvoirs du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de notre Société, sont :

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi. Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire ne pourra sans l'autorisation du Conseil de Surveillance acheter, louer ou prendre à bail, échanger des biens ou droits immobiliers, créer ou supprimer des succursales, agences ou usines, acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce, hypothéquer ou nantir des biens de la société, prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement, accroître des participations existantes, apporter tout ou en partie des biens sociaux à une société ou groupement constitué ou à constituer, acheter ou vendre, concéder ou prendre en concession tous brevets, licences, know-how, marques, participer à toutes opérations de restructuration tel que fusion, scission, apport partiel d'actif....., tout investissement unitaire supérieur à un million d'euros. (1.000.000 €).



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 alinéas 7 et 8 DU CODE DE COMMERCE)

4) Informations diverses

Nous vous rappelons qu'il est fait mention dans le rapport de gestion établi par le Directoire des informations concernant la structure du capital de votre Société et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat.

Nous vous précisons que votre Société, en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a adopté les recommandations du MEDEF et de l'AFEP du 6 octobre 2008.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Monsieur Gérard PERRIER
le 23 mars 2009



RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE » et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Chambéry et Valence, le 23 avril 2009

GROUPE SR CONSEIL
Représenté par
Pierre SIRODOT

MAZARS & SEFCO
Représenté par
Jean-Pierre PEDRENO



ÉTAT DES CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Exercice clos le 31 décembre 2008

En application de l'article L. 225-115 du Code de commerce, nous vous informons que le montant total des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est élevé à :

969.595 €

(Neuf cent soixante neuf mille cinq cent quatre vingt quinze euros)

Grégoire CACCIAPUOTI

Le Président du Directoire

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 969.595 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à La Motte Servolex et Valence,
le 23 avril 2009

GROUPE SR CONSEIL
représenté par
Pierre SIRODOT

MAZARS & SEFCO
représenté par
Jean-Pierre PEDRENO



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L.225-40 et L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration ou de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-31 et R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Convention d'assistance stratégique avec la société « F.P PARTICIPATIONS »

Personne intéressée : Monsieur François PERRIER, administrateur de votre société jusqu'au 11 juin 2008 puis devenu membre du Directoire à compter de cette date et gérant de la société « F.P PARTICIPATIONS ».

Objet et principales modalités :

Selon les termes de cette convention, la société « F.P PARTICIPATIONS » assiste votre société, ses filiales et sous filiales en matière d'organisation, de promotion commerciale, de développement, de croissance externe, de veille technologique, de veille concurrentielle, de recrutement et de formation.

En contrepartie de ces prestations, la société « F.P PARTICIPATIONS » perçoit une rémunération annuelle de 240.000 € hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée.

Incidence sur l'exercice : La charge supportée par votre société, en application de cette convention qui a pris effet à compter du 1er février 2008, s'est élevée pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à 220.000 € hors taxes.

Conseil d'Administration : 16 avril 2008

• Convention d'assistance administrative, financière, informatique et commerciale avec les sociétés « SEIREL » et « MADITECH »

Personne intéressée : Monsieur Gérard PERRIER

Objet et principales modalités :

Convention d'assistance administrative, financière, informatique et commerciale conclue avec les sociétés « SEIREL » et « MADITECH », moyennant une redevance égale à 6 % de leur chiffre d'affaires.

Incidence sur l'exercice : Pour l'exercice 2008, la redevance s'établit à 6 % du chiffre d'affaires hors taxe de chaque filiale plafonnée à 200.000 € la première année pour « SEIREL », soit :

- redevance facturée à « MADITECH »:	205.027 €
- redevance facturée à « SEIREL »:	200.000 €

Conseil d'Administration : 16 avril 2008



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

• Avenant à la convention d'assistance stratégique avec la société « F.P PARTICIPATIONS »

Personne intéressée : Monsieur François PERRIER, membre du directoire de votre société depuis le 11 juin 2008 et gérant de la société « F.P PARTICIPATIONS »

Objet et principales modalités :

Selon les termes de cet avenant, votre société s'est engagée à verser à la société « F.P PARTICIPATIONS » un intéressement forfaitaire de 60.000 € hors taxes moyennant la remise par celle-ci d'un plan de développement pluriannuel du Pôle Energie du Groupe approuvé par le Conseil de Surveillance avant la fin de l'année 2008. Cette condition a été réalisée lors de la réunion du Conseil de Surveillance de votre société en date du 23 septembre 2008.

Incidence sur l'exercice : La charge supportée par votre société, en application de cet avenant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'est élevée à 60.000 € hors taxes.

Conseil de Surveillance : 11 juin 2008

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

• Avec la société « SOTEB »

Caution donnée par votre société au profit d'organismes bancaires en garantie d'un emprunt de 450.000 € accordé à sa filiale « SOTEB » pour l'acquisition d'un bâtiment à Gilly sur Isère.

Le capital restant du au 31 décembre 2008 sur l'emprunt concerné s'élève à 348.689 €.

• Avec la société « GERAL »

Caution donnée par votre société au profit d'organismes bancaires en garantie de deux emprunts d'un montant global de 2.250.000 € accordés à sa filiale « GERAL » pour l'acquisition des titres de la société « SEIREL ».

Les capitaux restant dus au 31 décembre 2008 sur les emprunts concernés s'élèvent à 1.431.312 € et 463.071 €, soit un montant global de 1.894.383 €.

• Avec la « SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER »

Caution bancaire donnée par la « SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER » au Trésor Public pour le compte de « GERARD PERRIER INDUSTRIE » dans le cadre d'un litige fiscal pour un montant de 191.000 €. Si votre société s'avérait imposable en définitive, elle s'engage à prendre en charge les sommes la concernant et tous les coûts lui revenant. Le litige étant toujours en cours, la caution donnée par « SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER » est maintenue, de même que l'engagement de « GERARD PERRIER INDUSTRIE » à prendre en charge les sommes la concernant.

• Avec la SCI « ROTHONNE » : caution

Caution donnée au Crédit Lyonnais et à la Banque Régionale de l'Ain, en garantie des prêts consentis à la SCI « ROTHONNE » pour le financement de la construction des bâtiments de Belley.

	Date de souscription	Capital emprunté	Capital restant du au 31.12.08
Crédit Lyonnais (10 ans/Fin 05/2009)	05 /1999	254.082	16 127
Banque Régionale de l'Ain (10 ans/Fin05/2009)	05 / 1996	304.898	16 857



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

• **Avec les sociétés « GERAL », « SOTEB », « SOTEB NATIONAL ELEKTRO » et « ARDATEM » : convention d'assistance financière, administrative, comptable et de politique générale**

Pour l'exercice 2008, la redevance s'établit à 6 % du chiffre d'affaires hors taxe de chaque filiale, soit :

REDEVANCE	
Facturée à GERAL	1.953.785 €
Facturée à SOTEB	2.243.478 €
Facturée à SOTEB NATIONAL ELEKTRO	221.419 €
Facturée à ARDATEM	590 725 €

• **Avec les filiales : convention d'intégration fiscale**

Option pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1997.

« GERARD PERRIER INDUSTRIE » est tête de groupe. Ses filiales doivent lui verser à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur propre résultat. A ce titre, votre société a enregistré les contributions des filiales pour un montant de :

CONTRIBUTION	
Versée par GERAL	455.169 €
Versée par SOTEB	884.608 €
Versée par SOTEB NATIONAL ELEKTRO	0 €
Versée par GEBAT	0 €
Versée par ARDATEM	180.312 €
Versée par SEIREL	206.257 €
Versée par MADITECH	122.354 €

Les sociétés « SEIREL » et « MADITECH » sont entrées dans votre groupe d'intégration fiscale en 2008.

• **Avec les filiales : convention de trésorerie**

Convention de trésorerie entre votre société et ses filiales prévoyant une rémunération des mouvements au taux maximum fiscalement déductible, soit 6,21 %. Les produits d'intérêts enregistrés à ce titre au cours de l'exercice se montent à :

	SOLDES	INTERETS
SCI ROTHONNE :	2.736 €	384 €
SOTEB :	100.000 €	9.628 €
GERAL :	616.358 €	29.308 €

• **Avec la société « GEBAT » : contrat de maintenance**

Contrat de maintenance pour des prestations d'entretien, de dépannage et de maintenance.

Ce contrat a donné lieu à une facturation trimestrielle de 10.230 €, soit une redevance annuelle de 40.920 € hors taxes.

• **Avec « GC PARTICIPATIONS » : convention d'assistance stratégique**

La charge enregistrée à ce titre dans les comptes de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est établie à 559.560 €.

Fait à Chambéry et Valence, le 23 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRUPE SR CONSEIL

Représenté par

Pierre SIRODOT

MAZARS & SEFCO

Représenté par

Jean-Pierre PEDRENO



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

PREMIÈRE RÉSOLUTION (*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux membres du Conseil d'administration, du Directoire et du Conseil de surveillance - Approbation des charges non déductibles*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-168 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 60.571 € et qui ont donné lieu à une imposition de 20.190 €.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration jusqu'au 11 juin 2008, du Directoire à compter de la même date et du Conseil de Surveillance, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe contenu dans le rapport de gestion du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 2.848.257,93 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2.848.257,93 €
Report à nouveau créditeur	47.811,28 €
Soit un bénéfice distribuable de	2.896.069,21 €
A titre de dividende la somme de	2.284.560,10 €
Soit 1,15 euros par action	
En report à nouveau la somme de	611.509,11 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que l'intégralité des

dividendes distribués lorsqu'elle est versée à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que les actionnaires qui, depuis le 1er janvier 2009, ont opté ou opteront pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts ne bénéficieront pas de cet abattement.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,15 € par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, sera mis en paiement à compter du 25 juin 2009.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ». Conformément à la loi, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2005 :
2.616.300 €, soit 2,70 € par titre
dividendes éligibles ou non à l'abattement visé à l'article 181 du Code Général des Impôts modifié par les articles 76-I-1e, 2e et 4e et XV-1 de la Loi de Finances pour 2006.

Exercice clos le 31 décembre 2006 :
2.999.726,74 €, soit 1,51 € par titre
Dividendes éligible ou non à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2007 :
3.079.189,70 €, soit 1,55 € par titre
Dividendes éligible ou non à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (*Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées :



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2009

- Conclusion d'une convention d'assistance stratégique et d'un avenant avec la société F.P PARTICIPATIONS, dont Monsieur François PERRIER est gérant.
- Conclusion d'une convention d'assistance avec la SAS MADITECH.
- Conclusion d'une convention d'assistance avec la SAS SEIREL AUTOMATISMES.

CINQUIÈME RÉSOLUTION *(Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions en Bourse)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire racheter par la Société ses propres actions, sans pouvoir excéder, à aucun moment et conformément à la loi, 10% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation, pour permettre à la Société, notamment et par ordre de priorité décroissant :

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 €,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 10 €.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

L'Assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant

sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire lequel pourra déléguer à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

